

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20260203-01-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2026

# ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

# INVESTIR ENSEMBLE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20260203-01-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2026



**Jean-Claude  
GRENIER**  
Président de la  
Communauté de communes Loue Lison

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20260203-01-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2026

Conformément aux règles applicables en période pré-électorale, le présent

Rapport d'Orientations Budgétaires est rédigé dans un souci strict de neutralité.

Il ne vise ni à valoriser un bilan, ni à présenter des orientations relevant d'une projection, mais à exposer de manière objective le contexte financier et les cadres de référence dans lesquels s'inscrit l'action de la communauté de communes.

Ce Rapport d'Orientations Budgétaires s'inscrit par ailleurs dans un contexte institutionnel, national et international particulier. Le vote tardif du projet de loi de finances 2026, dans un environnement politique et économique mouvant, a nécessairement eu une incidence sur le calendrier et les conditions d'élaboration de ce document stratégique pour notre communauté de communes.

Le projet de loi de finances pour 2026 prévoit, au niveau national, une diminution globale des ressources allouées aux collectivités locales, estimée à 5,2 millions d'euros. Cette évolution impose une vigilance accrue dans la construction budgétaire et dans la poursuite des actions engagées, dans le respect des équilibres financiers de notre collectivité.

Les orientations présentées dans ce rapport s'inscrivent dans la continuité des politiques mises en œuvre et sont conformes à la lettre de cadrage adressée aux Vice-Présidents en juin 2025. En cette période électorale, aucun changement significatif n'est proposé, si ce n'est le respect du cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement tel qu'il avait été défini dans le projet de mandat 2020-2026.

La future équipe élue et installée disposera, le moment venu, de la capacité de procéder à des décisions modificatives, voire à l'adoption d'un budget modificatif, afin de programmer les actions inscrites dans son propre programme. La rédaction d'un nouveau projet de mandat constituera alors un outil d'aide à la programmation des projets, dans le respect des enveloppes financières disponibles, et s'appuiera sur l'évaluation préalable du projet de mandat 2020-2026. Cette évaluation permettra d'opérer des choix éclairés, fondés sur des politiques publiques plus cohérentes et mieux adaptées aux besoins des habitants, pouvant conduire, le cas échéant, à la réorientation ou à l'abandon de certaines actions, dans le respect des compétences obligatoires de la collectivité.

Il convient également de rappeler l'effort engagé en matière de gestion financière entre 2020 et 2026, avec un désendettement de près de 6 millions d'euros, dynamique qu'il conviendrait de poursuivre.

Enfin, une attention particulière demeure portée à la nouvelle compétence assainissement, qui constitue un enjeu majeur tant sur le plan environnemental que sur celui de la qualité du service rendu et de la facturation à l'usager. Après une première année consacrée à la mise en place de cette compétence, un travail conséquent reste à conduire afin de respecter le plan pluriannuel établi lors du transfert, dans une logique de responsabilité et de continuité du service public.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20260203-01-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2026



**Vincent  
MARGUET**  
5<sup>e</sup> vice-Président  
*Communauté de communes Loue Lison  
en charge des Finances  
et de l'Evaluation des politiques publiques*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20260203-01-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2026

L'exercice budgétaire 2026 que nous ouvrons aujourd'hui revêt une dimension particulière. À l'aube du renouvellement démocratique de nos communes et de notre assemblée communautaire au printemps prochain, il nous appartient de tracer une trajectoire financière qui conjugue continuité de l'action publique et prudence institutionnelle.

Conformément aux principes de saine gestion et au respect de la temporalité démocratique, ce budget ne prévoit pas l'engagement de nouvelles actions d'envergure. Notre priorité est claire : assurer la poursuite et l'achèvement des projets déjà initiés. Ce document d'orientations budgétaires s'inscrit donc dans la stricte continuité de notre Projet de Mandat et de notre Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI).

Nous honorons ainsi nos promesses de début de mandat, en veillant à ce que chaque euro investi contribue concrètement à l'attractivité de notre territoire et à la qualité des services rendus à nos concitoyens, sans hypothéquer l'avenir de la prochaine mandature.

Toutefois, nous ne pouvons ignorer le contexte de forte instabilité qui pèse sur les finances locales. La politique nationale actuelle, marquée par des revirements et une visibilité réduite sur les concours de l'État, nous impose une extrême vigilance.

L'incertitude qui émane des futures décisions du Gouvernement et de l'Assemblée nationale est réelle. Nous devrons être prêts à procéder, si nécessaire, à des ajustements en cours d'année pour nous adapter aux évolutions législatives et aux contraintes financières imposées par l'échelon central.

En cette période de vœux, je souhaite porter un regard au-delà des chiffres et des colonnes de dépenses. Mon vœu le plus cher pour le prochain mandat est que nous retrouvions le sens profond de notre coopération intercommunale.

La Communauté de Communes ne doit pas être perçue comme une simple structure administrative, mais comme un lieu de destin partagé. Elle doit redevenir, à vos yeux et à ceux de nos habitants, cet espace privilégié où l'on décide de réaliser ensemble ce qu'aucune commune, seule, ne pourrait accomplir.

C'est cette force du collectif, adossée à une gestion rigoureuse, qui restera le meilleur garant de notre souveraineté territoriale.

# TABLE DES MATIÈRES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur ..... **Préambule** ..... p. 9

025-200068070-20260203-01-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2026

## PARTIE #1

Le contexte international, cadre national et effets attendus du PLF 2026 ..... p.10

## PARTIE #2

Le bilan financier de la CC Loue Lison ..... p. 12

## PARTIE #3

Les orientations budgétaires selon le projet de mandat ..... p. 25

## PARTIE #4

L'évolution 2025 des dépenses de fonctionnement ..... p. 36

**Les charges à caractère général**

**Les charges de personnel et frais assimilés**

**Les atténuations de produits**

**Les autres charges de gestion courante**

**Les charges d'intérêts de la dette**

## PARTIE #5

L'évolution 2026 des recettes de fonctionnement ..... p. 52

**Les atténuations de charges**

**Les produits des services et du domaine**

**Les dotations de l'Etat**

**Exclusion des dépenses de fonctionnement du FCTVA**

**La fiscalité et les allocations compensatrices**

**Les subventions partenaires**

**Les autres produits de gestion courante**

**Les produits exceptionnels**

## PARTIE #6

La programmation pluriannuelle des investissements ..... p. 60

**Glossaire** ..... p.63

# PRÉAMBULE

Accusé de réception par le préfet : 09/02/2026  
Pour les communes de plus de 3 500 habitants et les EPCI comptant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, le vote du budget primitif de l'année doit être précédé par la tenue d'un « débat d'orientation budgétaire », qui repose sur la rédaction préalable d'un « rapport d'orientation budgétaire (ROB) ».

Pour rappel, il contient :

- » Une introduction rappelant les principaux éléments de contexte macroéconomique sur lesquels se fonde le budget de l'Etat pour 2026 ;
- » Une présentation des incidences des décisions de l'Etat sur les budgets des collectivités territoriales ;
- » Le bilan de l'année 2025 ;
- » Les dépenses de fonctionnement 2026 avec un zoom obligatoire sur les dépenses de personnel ;
- » Le programme pluriannuel de la CCLL inscrit dans le projet de mandat .



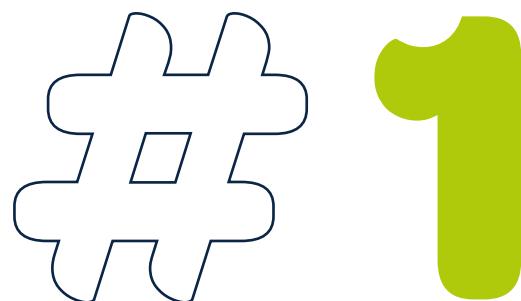
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20260203-01-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2026

# PARTIE



## LE CONTEXTE INTERNATIONAL, CADRE NATIONAL ET EFFETS ATTENDUS DU PLF\* 2026

\* PLF 2026 : Projet de Loi Finances 2026

## CONTEXTE INTERNATIONAL

Accusé de réception : **Un environnement instable aux répercussions locales**

025-200068070-20260203-01-26-DE

Accusé de réception : 08/02/2026

### **1. Ralentissement de la croissance mondiale**

Réception par le préfet : 08/02/2026

L'année 2026 s'ouvre dans un contexte de croissance mondiale modérée, marquée par :

- le ralentissement économique de la Chine et les fragilités de son secteur immobilier ;
- un commerce international en reconfiguration, affecté par les tensions commerciales et la relocalisation de certaines chaînes de valeur ;
- des perspectives plus volatiles aux États Unis en lien avec la politique monétaire et la situation politique post électorale.

Ces tendances influencent les exportations européennes et la dynamique de l'investissement, avec des effets indirects sur les finances publiques nationales et locales.

### **2. Tensions géopolitiques et volatilité des marchés**

Les conflits en Ukraine, au Moyen Orient et en Asie orientale entretiennent une instabilité durable entraînant :

- une fluctuation marquée des prix de l'énergie ;
- une hausse potentielle des coûts des matériaux stratégiques ;
- des perturbations logistiques et un renchérissement du transport maritime.

Pour les collectivités :

- difficulté à stabiliser les budgets énergie ;
- aléas sur les coûts des travaux publics et de l'entretien des infrastructures ;
- inflation résiduelle affectant les achats.

### **3. Politique monétaire internationale**

Malgré un reflux de l'inflation, les taux directeurs demeurent plus élevés qu'avant 2020. Conséquences :

- coût plus élevé des nouveaux emprunts ;
- nécessité de prioriser les investissements ;
- pression sur la capacité d'autofinancement.

### **4. Transition énergétique et obligations climatiques**

Les engagements internationaux renforcent les obligations de sobriété, d'adaptation et d'investissement vert :

- rénovation énergétique ;
- mobilité décarbonée ;
- renforcement de la résilience des infrastructures.

Ces évolutions induisent des charges nouvelles, mais également des opportunités de financement.



## CADRE NATIONAL : FINANCES PUBLIQUES SOUS CONTRAINTE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

### Croissance et inflation en 2026

025-200068070-20260203-01-26-DE

La France poursuit un objectif de réduction durable du déficit public. Le contexte national est caractérisé

Accusé certifié exécutoire

par : Réception par le préfet : 09/02/2026

- une croissance faible ;
- une inflation plus contenue mais encore sensible dans l'énergie et les services ;
- un encadrement strict des dépenses de l'État.

### Conséquences pour les collectivités territoriales

Dans ce contexte, les collectivités font face :

- à une progression limitée voire nulle des dotations ;
- à une pression sur les budgets de fonctionnement ;
- à la nécessité de renforcer leur effort d'investissement tout en maîtrisant les coûts.

## PLF 2026 : UN BUDGET TOUJOURS EN ATTENTE D'ADOPTION

Voici l'état le plus récent du projet de loi de finances (PLF) pour 2026 en France :

### 1. Aucun budget 2026 n'a encore été définitivement adopté.

À ce jour, l'Assemblée nationale et le Sénat n'ont pas réussi à voter un texte de loi de finances complet pour 2026 dans les délais constitutionnels. C'est pour cette raison qu'une loi spéciale a été adoptée fin décembre 2025 pour assurer une continuité provisoire des finances publiques.

### 2. Les débats parlementaires ont repris début janvier 2026.

Les travaux sur le PLF 2026 ont repris à l'Assemblée nationale à partir du 13 janvier sur la base du texte amendé par le Sénat, mais la situation demeure bloquée. L'Assemblée n'a pas encore voté le budget, et le gouvernement envisage plusieurs options difficiles pour le faire adopter.

### Contexte politique

- Le gouvernement cherche un compromis entre les députés et les sénateurs, tout en évitant si possible le recours à l'article 49.3 de la Constitution (vote forcé sans vote du Parlement).
- Les tensions politiques persistent, avec des motions de censure récentes et une forte pression des oppositions, ce qui complique l'adoption du budget.

### Ce qui s'est déjà passé

- Le Sénat a adopté une version amendée du PLF 2026 en décembre 2025, mais ce texte n'a pas été validé par l'Assemblée nationale.
- La Commission mixte paritaire (CMP) chargée de trouver un texte commun entre les deux chambres n'a pas abouti avant la fin de l'année, ce qui a conduit à la loi spéciale.

# CONSÉQUENCES DE LA LOI SPÉCIALE POUR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20260203-01-26-DE

Accusé de réception :  
L'adoption d'une loi spéciale en l'absence de vote  
Réception par le ministère le 09/07/2021

~~du projet de loi de finances pour 2026~~ a des effets directs et indirects sur les collectivités territoriales (communes, départements, régions), même si elle permet d'éviter une rupture brutale de financement.

## 1. Continuité partielle des ressources financières

La loi spéciale garantit la poursuite du versement des ressources indispensables, notamment :

- les fractions de fiscalité nationale affectées aux collectivités (TVA, TICPE, etc.) ;
- certaines dotations reconduites sur la base de l'exercice précédent.

Toutefois, cette continuité se fait à droit constant : aucune revalorisation, aucune création de dotation nouvelle ne peut intervenir tant que la loi de finances n'est pas adoptée.

## 2. Gel ou retard des nouvelles mesures financières

Les collectivités sont directement pénalisées par l'impossibilité de mettre en œuvre :

- des hausses de dotations prévues pour 2026 ;
- de nouvelles mesures de soutien de l'État (fonds spécifiques, compensations, aides à l'investissement) ;
- certaines réformes fiscales ou financières annoncées.

Cela peut entraîner des tensions de trésorerie, en particulier pour les collectivités les plus dépendantes des transferts de l'État.

## 3. Incertitude budgétaire et difficultés de programmation

L'absence de budget voté nuit à la lisibilité financière des collectivités :

- difficultés à finaliser leurs propres budgets primitifs ;
- prudence accrue dans les décisions d'investissement ;
- reports ou ralentissements de projets

structurants (infrastructures, transition écologique, équipements publics).

Cette incertitude est particulièrement sensible pour les régions et départements, dont les dépenses sont en grande partie contraintes (transports, action sociale).

## 4. Impact sur l'investissement public local

Les collectivités représentent une part majeure de l'investissement public en France. Le recours à une loi spéciale peut conduire à :

- un ralentissement de l'investissement local ;
- un effet négatif sur l'activité économique locale (BTP, services publics locaux) ;
- un décalage dans la mise en œuvre de politiques publiques territoriales.

Même temporaire, cette situation peut avoir des effets macroéconomiques non négligeables. Cumulé au renouvellement électoral, cette période n'est pas propice à l'investissement du bloc communal.

## 5. Renforcement de la dépendance aux arbitrages futurs de l'État

Enfin, la loi spéciale place les collectivités dans une position d'attente vis-à-vis du futur PLF :

- incertitude sur les règles financières applicables pour l'ensemble de 2026 ;
- dépendance accrue aux arbitrages politiques à venir ;
- difficulté à anticiper l'évolution des relations financières entre l'État et les territoires.

## Conclusion

La loi spéciale assure la continuité minimale des financements des collectivités territoriales, mais elle crée une période d'incertitude, freine l'investissement local et limite la capacité des collectivités à se projeter financièrement, jusqu'à l'adoption d'une loi de finances complète pour 2026.

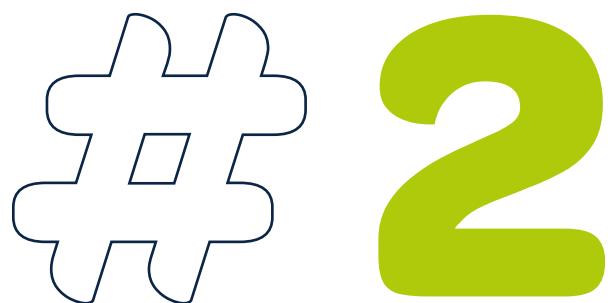
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20260203-01-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2026

# PARTIE



## BILAN FINANCIER 2025 DE LA CC LOUE LISON

Avant d'évoquer les perspectives et projets de la CCLL, il convient de dresser un bilan de l'année 2025 budget par budget. Le rapport d'orientation budgétaire devant être clos pour mi-décembre les données communiquées donnent les grandes masses de l'exécution 2025. Les résultats précis 2025 seront connus fin janvier après la journée complémentaire.

Accusé **Quelques rappels sur les indicateurs utilisés :**

025-200068070-20260203-01-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2026

## **Epargne de gestion**

L'épargne de gestion résulte de la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses de gestion, c'est-à-dire l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement à l'exception des charges d'intérêts de la dette.

## **Epargne brute**

L'épargne brute résulte de la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle mesure la capacité d'une collectivité à financer le remboursement du capital de sa dette ainsi que ses investissements hors contraction de nouveaux emprunts et subventions d'investissements.

## **Epargne nette**

L'épargne nette résulte de la différence entre l'épargne brute et le remboursement du capital de sa dette. Elle mesure la capacité d'une collectivité à financer ses investissements hors contraction de nouveaux emprunts et subventions d'investissements.

## **Taux d'épargne brute**

Rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement. Cet indicateur mesure le pourcentage des ressources propres de fonctionnement affecté au financement des investissements et au remboursement du capital de la dette.

## ANALYSE BUDGET GÉNÉRAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-20000070-20200203-01-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par la présente

Analyse	2023	2024	2025
Recettes de fonctionnement courant	10 489 844,85	11 248 021,26	12 311 140,36
Dépenses de fonctionnement courant	8 262 700,73	8 967 401,42	9 114 406,30
<b>Epargne de gestion</b>	<b>2 227 144,12</b>	<b>2 280 619,84</b>	<b>3 196 734,06</b>
Résultats financiers	-58 859,00	-44 872,35	-4 044,84
Dépenses exceptionnelles - Couverture déficit Chaufferie			435 000,00
Recettes exceptionnelles	195 975,03	254 647,00	13 334,00
<b>Epargne brute</b>	<b>2 364 260,15</b>	<b>2 490 394,49</b>	<b>2 771 023,22</b>
Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	1 048 408,93	1 170 622,00	1 057 835,56
<b>Epargne Disponible (Autofinancement net)</b>	<b>1 315 851,22</b>	<b>1 319 772,49</b>	<b>1 713 187,66</b>
Dépenses réelles d'investissement avec RAR	2 213 386,53	3 789 559,35	3 253 998,36
Recettes réelles d'investissement avec RAR	931 580,06	2 050 395,53	1 390 944,38
<b>Besoin de financement</b>	<b>1 281 806,47</b>	<b>1 739 163,82</b>	<b>1 863 053,98</b>
Emprunts nouveaux	0,00	400 000,00	650 000,00
<b>Variation du fonds de roulement (Hors cessions d'immo.)</b>	<b>34 044,75</b>	<b>-19 391,33</b>	<b>500 133,68</b>
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	3 380,00
<b>Variation du Fond de roulement (Avec Cessions d'Immo)</b>	<b>34 044,75</b>	<b>-19 391,33</b>	<b>503 513,68</b>
Résultat reporté de l'exercice N-1	1 485 129,96	1 519 174,71	1 499 783,38
<b>Résultat cumulé de l'exercice N au 31/12</b>	<b>1 519 174,71</b>	<b>1 499 783,38</b>	<b>2 003 297,06</b>
Dette au 31/12	13 235 445,52	12 464 823,52	12 056 987,96

### Analyse

Les recettes de fonctionnement courantes ont progressé de **1 063 120 € entre 2024 et 2025**. Cette évolution résulte principalement de la combinaison de deux facteurs : la poursuite, pour une troisième et dernière année consécutive, de l'augmentation des taux de fiscalité de **2,5 %**, et l'effet mécanique de la revalorisation des bases fiscales (**+1,97 %**).

Le territoire a par ailleurs bénéficié d'une dynamique économique favorable, notamment portée par les grandes entreprises. Les rôles supplémentaires notifiés entre 2020 et 2025 ont ainsi généré **339 100€** de régularisations fiscales comptabilisées en 2025.

Conformément à l'article 109 de la loi de finances pour 2025, la fraction de TVA attribuée aux collectivités a été gelée. Les montants perçus par la CCLL sont donc restés quasi identiques à ceux de 2024.

Les dotations et subventions de fonctionnement versées par les partenaires institutionnels contribuent également à la progression des recettes.

Les dépenses de fonctionnement sont restées globalement très stables entre 2024 et 2025, conformément aux objectifs affichés lors des précédents débats d'orientations budgétaires. Cette stabilité doit toutefois être relativisée, les objectifs de versement des aides OPAH n'ayant pas encore été atteints. En effet, en complément des **75 000 €** rattachés à l'exercice 2024 et mandatés en 2025, seuls **27 000 €** ont été versés sur les **350 000 €** de crédits nouveaux inscrits en 2025.

L'analyse par chapitre met en évidence les évolutions suivantes :

## • Chapitre 011 – Charges à caractère général

Les dépenses demeurent globalement linéaires entre 2024 et 2025. La légère baisse observée s'explique par l'absence, en 2025, des frais d'études et d'honoraires liés à la phase préopérationnelle du transfert de la compétence assainissement (70 000 € + 25 000 €), supportés par le budget général en 2024. À ce titre, **100 000 €**, correspondant à la totalité des frais engagés, ont été refacturés au budget annexe assainissement en 2025.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

## 025-20006801012025 DE Chapitre 012 – Charges de personnel

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2026

Les dépenses de personnel ont augmenté de **268 000 €**, principalement en raison de l'imputation du personnel assainissement au budget général qui est refacturé au budget dédié. Les autres facteurs sont : le glissement vieillesse-technicité, la hausse du coût de l'assurance statutaire (**+44 428 €**), l'augmentation de la cotisation CNRACL (**+46 900 €**), ainsi que les remplacements liés à des arrêts de travail (environ **35 000 €**).

## • Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Ce chapitre retrace notamment le versement de la subvention destinée à apurer le déficit du budget Chaufferie d'Amancey. À la suite de la signature d'un protocole d'accord avec la société IDEX, un versement exceptionnel de **500 000 €** a permis de réduire le déficit de **935 000 € à 435 000 €**. Conformément aux recommandations de la Chambre régionale des comptes, le Conseil communautaire du 15 décembre a décidé d'apurer intégralement ce solde par une subvention du budget général.

## • Investissement

L'épargne de gestion demeure stable entre 2024 et 2025, avec des niveaux quasi identiques.

En investissement, les dépenses ont été particulièrement soutenues en 2025, pour un montant proche de **3 134 800 €**. Elles concernent notamment le rattachement du jardin d'eau de Nautiloue, des travaux de voirie, ainsi que la clôture du SCOT. En revanche, le taux de subventionnement s'est révélé plus faible que les années précédentes, avec seulement **42 %** de financements externes. À titre de comparaison, l'opération de la Maison des services avait bénéficié d'un taux d'aides proche de **80 %** en 2024 et 2025.

L'autofinancement des investissements a été complété par un recours à l'emprunt à hauteur de **650 000 €**. La dette au 31 décembre 2025 poursuit sa diminution, avec une baisse du stock de **430 000 €**.



## ANALYSE BUDGET DÉCHETS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20260203-01-26-DE

Accusé certifié exécutoire	Analyse	2023	2024	2025
Réception par le préfet : 09/02/2026				
<b>Recettes de fonctionnement courant</b>		2 815 980,52	2 712 899,95	2 759 068,76
Dépenses de fonctionnement courant		2 663 298,29	2 651 013,42	2 436 222,06
<b>Epargne de gestion</b>		<b>152 682,23</b>	<b>61 886,53</b>	<b>322 846,70</b>
Résultats financiers		0,00	0,00	0,00
Résultats exceptionnels		-4 062,22	-6 284,23	-1 381,74
<b>Epargne brute</b>		<b>148 620,01</b>	<b>55 602,30</b>	<b>321 464,96</b>
Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)		0,00	0,00	0,00
<b>Epargne Disponible (Autofinancement net)</b>		<b>148 620,01</b>	<b>55 602,30</b>	<b>321 464,96</b>
Dépenses réelles d'investissement		100 567,03	75 076,45	333 999,77
Recettes réelles d'investissement		18 108,26	10 228,07	18 146,88
<b>Besoin de financement</b>		<b>82 458,77</b>	<b>64 848,38</b>	<b>315 852,89</b>
Emprunts nouveaux		0,00	0,00	0,00
<b>Variation du fonds de roulement (Hors cessions d'immo.)</b>		<b>66 161,24</b>	<b>-9 246,08</b>	<b>5 612,07</b>
Produits des cessions d'immobilisations		3 500,00	0,00	0,00
<b>Variation du Fond de roulement (Avec Cessions d'Immo)</b>		<b>69 661,24</b>	<b>-9 246,08</b>	<b>5 612,07</b>
Résultat reporté de l'exercice N-1		199 832,27	269 493,51	260 247,43
<b>Résultat cumulé de l'exercice N au 31/12</b>		<b>269 493,51</b>	<b>260 247,43</b>	<b>265 859,50</b>
Dette au 31/12		0,00	0,00	0,00

### Analyse

Le budget Déchets est équilibré par le produit des redevances et des ventes de matériaux. L'ensemble des contributions dues au SYBERT et aux prestataires de collecte au titre de l'exercice 2025 a été réglé dans les délais, sans décalage.

Ce budget ne comporte plus d'emprunt. Le volume d'impayés est en légère diminution, même si un travail de fond reste nécessaire, notamment à l'égard des professionnels.

En investissement, la totalité des travaux de voirie d'accès à l'écocentre a pu être autofinancée grâce aux économies réalisées en fonctionnement, évitant ainsi tout recours à l'emprunt.



## ANALYSE BUDGET CHAUFFERIE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20260203-01-26-DE

Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 09/02/2026	Analyse	2023	2024	2025 protocole
Recettes de fonctionnement courant		132 158,09	155 575,01	580 105,76
Dépenses de fonctionnement courant		136 526,00	151 721,87	130 210,78
<b>Epargne de gestion</b>		<b>-4 367,91</b>	<b>3 853,14</b>	<b>449 894,98</b>
Résultats financiers		-15 110,65	-13 998,45	-10 875,79
Résultats exceptionnels		2 349,00	524,50	500 001,45
<b>Epargne brute</b>		<b>-17 129,56</b>	<b>-9 620,81</b>	<b>939 020,64</b>
Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)		49 536,55	50 565,21	51 621,96
<b>Epargne Disponible (Autofinancement net)</b>		<b>-66 666,11</b>	<b>-60 186,02</b>	<b>887 398,68</b>
Dépenses réelles d'investissement		48 560,58	6 611,80	26 060,04
Recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00
<b>Besoin de financement</b>		<b>48 560,58</b>	<b>6 611,80</b>	<b>26 060,04</b>
Emprunts nouveaux		0,00	0,00	0,00
<b>Variation du fonds de roulement (Hors cessions d'immo.)</b>		<b>-115 226,69</b>	<b>-66 797,82</b>	<b>861 338,64</b>
Produits des cessions d'immobilisations		0,00	0,00	0,00
<b>Variation du Fond de roulement (Avec Cessions d'Immo)</b>		<b>-115 226,69</b>	<b>-66 797,82</b>	<b>861 338,64</b>
Résultat reporté de l'exercice N-1		-675 097,33	-790 324,02	-857 121,84
<b>Résultat cumulé de l'exercice N au 31/12</b>		<b>-790 324,02</b>	<b>-857 121,84</b>	<b>4 216,80</b>
Dette au 31/12		564 047,75	513 482,54	461 860,58

### Analyse

Déjà atteint en 2024, l'objectif de présenter une section de fonctionnement équilibrée sur l'exercice (hors protocole) est confirmé en 2025. Cette amélioration résulte notamment de la mise en œuvre de l'indexation des tarifs, jusque-là non appliquée, ainsi que d'un recours limité au fioul.

Par ailleurs, un protocole d'accord a été conclu avec la société IDEX, donnant lieu à un versement exceptionnel de **500 000 €**, rattaché à l'exercice 2025. Le solde du déficit, soit **435 000 €**, a été apuré par une subvention du budget général.



## ANALYSE BUDGET SPANC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20260203-01-26-DE	Analyse	2023	2024	2025
Accusé de réception et suivi exécutoire				
Recettes de fonctionnement courant		35 310,00	25 435,00	42 540,00
Réception par le preteur : 09/02/2026	Dépenses de fonctionnement courant	38 350,03	20 674,50	37 058,50
	<b>Epargne de gestion</b>	<b>-3 040,03</b>	<b>4 760,50</b>	<b>5 481,50</b>
	Résultats financiers	0,00	0,00	0,00
	Résultats exceptionnels	0,00	-1 015,00	0,00
	<b>Epargne brute</b>	<b>-3 040,03</b>	<b>3 745,50</b>	<b>5 481,50</b>
	Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	0,00	0,00	0,00
	<b>Epargne Disponible (Autofinancement net)</b>	<b>-3 040,03</b>	<b>3 745,50</b>	<b>5 481,50</b>
	Dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00
	Recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00
	<b>Besoin de financement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	Emprunts nouveaux	0,00	0,00	0,00
	<b>Variation du fonds de roulement (Hors cessions d'immo.)</b>	<b>-3 040,03</b>	<b>3 745,50</b>	<b>5 481,50</b>
	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
	<b>Variation du Fond de roulement (Avec Cessions d'Immo)</b>	<b>-3 040,03</b>	<b>3 745,50</b>	<b>5 481,50</b>
	Résultat reporté de l'exercice N-1	-17 254,79	-20 294,82	-16 549,32
	<b>Résultat cumulé de l'exercice N au 31/12</b>	<b>-20 294,82</b>	<b>-16 549,32</b>	<b>-11 685,32</b>
	Dette au 31/12	0,00	0,00	0,00

### Analyse

Depuis 2024, le recours à un prestataire extérieur pour les contrôles SPANC, associé à des tarifs supérieurs au coût des prestations, permet de présenter un budget en léger excédent. Le déficit résiduel, estimé à environ **11 000 €**, se résorbe progressivement.

Le nombre de contrôles réalisés a augmenté, sans toutefois atteindre l'objectif de **300 contrôles annuels**. Lors du Conseil communautaire du 15 décembre, il a été décidé de rattacher le budget SPANC au budget global de l'assainissement à compter de 2026, tout en conservant un suivi distinct via la comptabilité analytique.



## ANALYSE BUDGET MAISON DE SANTÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

		2023	2024	2025
025-20006	8070-20260203-01-26-DE	Analyse		
Accusé de réception	Réceptionnée par le bénéficiaire	51 145,60	56 979,20	54 112,10
Réception	par le bénéficiaire le 09/02/2026	0,00	0,00	1 829,52
	<b>Epargne de gestion</b>	<b>51 145,60</b>	<b>56 979,20</b>	<b>52 282,58</b>
	Résultats financiers	-14 803,48	-14 758,72	-11 273,38
	Résultats exceptionnels	0,00	0,00	0,00
	<b>Epargne brute</b>	<b>36 342,12</b>	<b>42 220,48</b>	<b>41 009,20</b>
	Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	31 700,83	31 660,51	30 137,70
	<b>Epargne Disponible (Autofinancement net)</b>	<b>4 641,29</b>	<b>10 559,97</b>	<b>10 871,50</b>
	Dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00
	Recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00
	<b>Besoin de financement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	Emprunts nouveaux	0,00	0,00	0,00
	<b>Variation du fonds de roulement (Hors cessions d'immo.)</b>	<b>4 641,29</b>	<b>10 559,97</b>	<b>10 871,50</b>
	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
	<b>Variation du Fond de roulement (Avec Cessions d'Immo)</b>	<b>4 641,29</b>	<b>10 559,97</b>	<b>10 871,50</b>
	Résultat reporté de l'exercice N-1	12 554,34	17 195,63	27 755,60
	<b>Résultat cumulé de l'exercice N au 31/12</b>	<b>17 195,63</b>	<b>27 755,60</b>	<b>38 627,10</b>
	Dette au 31/12	359 407,47	327 746,96	297 609,26

### Analyse

Le budget de la Maison de santé d'Amancey retrace uniquement les loyers perçus en 2025, pour un montant de **54 112 €**. L'emprunt contracté court jusqu'en 2034. Pour mémoire, les professionnels de santé pourront activer leur option d'achat à compter de l'année 2026. Un accord doit être trouvé pour l'automne 2026.



## ANALYSE BUDGET ZA EPEUGNEY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20260203-01-26-DE	Analyse	2023	2024	2025
Accusé certifié exécutoire Réceptionné par le protoc. le 00/02/2026				
Recettes de fonctionnement courant	18 000,00	0,00	0,00	
Dépenses de fonctionnement courant	1 109,40	2 073,64	0,00	
<b>Epargne de gestion</b>	<b>16 890,60</b>	<b>-2 073,64</b>	<b>0,00</b>	
Résultats financiers	-1 788,52	-1 788,52	1 788,52	
Résultats exceptionnels	0,00	0,00	0,00	
<b>Epargne brute</b>	<b>15 102,08</b>	<b>-3 862,16</b>	<b>1 788,52</b>	
Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	0,00	0,00	0,00	
<b>Epargne Disponible (Autofinancement net)</b>	<b>15 102,08</b>	<b>-3 862,16</b>	<b>1 788,52</b>	
Dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	
Recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	
<b>Besoin de financement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
Emprunts nouveaux	0,00	0,00	0,00	
<b>Variation du fonds de roulement (Hors cessions d'immo.)</b>	<b>15 102,08</b>	<b>-3 862,16</b>	<b>1 788,52</b>	
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	
<b>Variation du Fond de roulement (Avec Cessions d'Immo)</b>	<b>15 102,08</b>	<b>-3 862,16</b>	<b>1 788,52</b>	
Résultat reporté de l'exercice N-1	63 408,04	78 510,12	74 647,96	
<b>Résultat cumulé de l'exercice N au 31/12</b>	<b>78 510,12</b>	<b>74 647,96</b>	<b>76 436,48</b>	
Dette au 31/12	182 500,00	182 500,00	182 500,00	

### Analyse

Aucune opération de recettes ou de dépenses n'a été constatée en 2025. Le prix de vente des terrains, fixé à **18 € HT/m<sup>2</sup>**, a été déterminé de manière à atteindre une opération globalement équilibrée à l'issue de la commercialisation.



ZAEpeugney  
Février 2022

## ANALYSE BUDGET ZA SOUS LE BOIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200008070-20200203-01-20-DE

	Analyse	2023	2024	2025
Accusé certifié exécutoire par le préfet : 10/02/2026				
Réception	Recettes de fonctionnement courant	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement courant	6 727,60	0,00	1 955,00
	<b>Epargne de gestion</b>	<b>-6 727,60</b>	<b>0,00</b>	<b>-1 955,00</b>
	Résultats financiers	-3 482,00	-3 482,00	-2 723,00
	Résultats exceptionnels	0,00	0,00	0,00
	<b>Epargne brute</b>	<b>-10 209,60</b>	<b>-3 482,00</b>	<b>-4 678,00</b>
	Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	0,00	0,00	220 000,00
	<b>Epargne Disponible (Autofinancement net)</b>	<b>-10 209,60</b>	<b>-3 482,00</b>	<b>-224 678,00</b>
	Dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00
	Recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00
	<b>Besoin de financement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	Emprunts nouveaux	0,00	0,00	0,00
	<b>Variation du fonds de roulement (Hors cessions d'immo.)</b>	<b>-10 209,60</b>	<b>-3 482,00</b>	<b>-224 678,00</b>
	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
	<b>Variation du Fond de roulement (Avec Cessions d'Immo)</b>	<b>-10 209,60</b>	<b>-3 482,00</b>	<b>-224 678,00</b>
	Résultat reporté de l'exercice N-1	151 753,40	141 543,80	138 061,80
	<b>Résultat cumulé de l'exercice N au 31/12</b>	<b>141 543,80</b>	<b>138 061,80</b>	<b>-86 616,20</b>
	Dette au 31/12	600 000,00	600 000,00	380 000,00

### Analyse

La vente d'un terrain à la société Metaloform pour 211 000 € n'a pas pu être rattachée à l'exercice 2025, faute d'acte signé à la clôture. Cette vente devrait se concrétiser début 2026. À ce stade, le coût de revient est estimé à **11,87 €/m<sup>2</sup>**, pour un prix de vente fixé à **13,98 €/m<sup>2</sup>**.

Un prêt relais de **380 000 €** demeure inscrit à ce budget et devra être intégralement remboursé d'ici fin 2027.



ZA Sous  
le Bois  
Février 2022

## ANALYSE BUDGET ZA LA LOUIÈRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20260203-01-26-DE	Analyse	2023	2024	2025
Accusé certificatif de fonctionnement courant		0,00	43 000,00	53 750,00
Réception du document le 09/02/2026		13 435,34	2 679,00	16 449,79
<b>Epargne de gestion</b>		<b>-13 435,34</b>	<b>40 321,00</b>	<b>37 300,21</b>
Résultats financiers		0,00	0,00	0,00
Résultats exceptionnels		0,00	0,00	0,00
<b>Epargne brute</b>		<b>-13 435,34</b>	<b>40 321,00</b>	<b>37 300,21</b>
Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)		0,00	0,00	0,00
<b>Epargne Disponible (Autofinancement net)</b>		<b>-13 435,34</b>	<b>40 321,00</b>	<b>37 300,21</b>
Dépenses réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00
Recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00
<b>Besoin de financement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Emprunts nouveaux		0,00	0,00	0,00
<b>Variation du fonds de roulement (Hors cessions d'immo.)</b>		<b>-13 435,34</b>	<b>40 321,00</b>	<b>37 300,21</b>
Produits des cessions d'immobilisations		0,00	0,00	0,00
<b>Variation du Fond de roulement (Avec Cessions d'Immo)</b>		<b>-13 435,34</b>	<b>40 321,00</b>	<b>37 300,21</b>
Résultat reporté de l'exercice N-1		15 619,00	2 183,66	42 504,66
<b>Résultat cumulé de l'exercice N au 31/12</b>		<b>2 183,66</b>	<b>42 504,66</b>	<b>79 804,87</b>
Dette au 31/12		0,00	0,00	0,00

### Analyse

La vente d'un terrain à la société TRIDOO en 2025, pour un montant de **53 750 €**, permet d'approcher la clôture de la zone, sur laquelle un seul lot reste à commercialiser. Des travaux pour **16 450 €** ont également été réalisés.



ZA du  
Grosbois  
Février 2022

## ANALYSE BUDGETS CONSOLIDÉS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200008070-20260203-01-26-DE	Analyse	2023	2024	2025
Accusé de réception				
Réception Recettes de fonctionnement courant		13 542 439,06	14 241 910,42	15 800 716,98
Réception Dépenses de fonctionnement courant		11 122 147,39	11 795 563,85	11 738 131,95
<b>Epargne de gestion</b>		<b>2 420 291,67</b>	<b>2 446 346,57</b>	<b>4 899 802,15</b>
Résultats financiers		-94 043,65	-78 900,04	-27 128,49
Dépenses exceptionnelles - couverture déficit Chaufferie		0,00	0,00	435 000,00
Recettes exceptionnelles - Chaufferie + carrelage		194 261,81	247 872,27	653 730,71
<b>Epargne brute</b>		<b>2 520 509,83</b>	<b>2 615 318,80</b>	<b>4 239 031,78</b>
Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)		1 129 646,31	1 252 847,72	1 359 595,22
<b>Epargne Disponible (Autofinancement net)</b>		<b>1 390 863,52</b>	<b>1 362 471,08</b>	<b>2 894 592,03</b>
Dépenses réelles d'investissement		2 362 514,14	3 871 247,60	3 614 058,17
Recettes réelles d'investissement		949 688,32	2 060 623,60	1 409 091,26
<b>Besoin de financement</b>		<b>1 412 825,82</b>	<b>1 810 624,00</b>	<b>2 204 966,91</b>
Emprunts nouveaux		0,00	400 000,00	650 000,00
<b>Variation du fonds de roulement (Hors cessions d'immo.)</b>		<b>-21 962,30</b>	<b>-48 152,92</b>	<b>1 339 625,12</b>
Produits des cessions d'immobilisations		3 500,00	0,00	3 380,00
<b>Variation du Fond de roulement (Avec Cessions d'Immo)</b>		<b>-18 462,30</b>	<b>-48 152,92</b>	<b>1 343 005,12</b>
Résultat reporté de l'exercice N-1		1 235 944,89	1 217 482,59	1 169 329,67
<b>Résultat cumulé de l'exercice N au 31/12</b>		<b>1 217 482,59</b>	<b>1 169 329,67</b>	<b>2 511 717,29</b>
Dette au 31/12		14 941 400,74	14 088 553,02	13 378 957,80

### Analyse

L'analyse consolidée offre une vision globale de la situation financière de la collectivité, mais doit être interprétée avec prudence compte tenu de la diversité des compétences traitées par les budgets concernés. Elle intègre notamment des budgets équilibrés par les tarifs (Déchets, SPANC), des budgets d'opérations (zones d'activités, Maison de santé) et le budget Chaufferie, dont le déficit a été apuré grâce au protocole avec IDEX et à une subvention du budget général. Le budget assainissement, excédentaire, est exclu du périmètre consolidé.

Comme vu précédemment le déficit du budget Chaufferie a quant à lui été comblé par le versement de la société IDEX d'un montant de **500 000€** après accord juridique et versement d'une subvention d'équilibre de **435 000€** du budget général.

Cette analyse permet notamment d'attirer notre attention sur une stabilité de l'épargne de gestion et de l'épargne brut tout budget confondu entre 2024 et 2025 et ce malgré la subvention d'équilibre versée au budget chaufferie. Néanmoins les trois dernières années marquées par une augmentation de la fiscalité pour couvrir les aides prévisionnelles OPAH ne se sont pas encore traduites par le versement des 3 x 350 000 € d'aides. Par ailleurs, ces deux derniers exercices ont bénéficié de recettes exceptionnelles inscrites en fonctionnement qui impactent positivement l'épargne de gestion : en 2023 le remboursement du sinistre à Nautiloue et en 2024 le versement du ticket de sortie de la commune de Charbonnières le Sapins/ Etalans.

## ANALYSE DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20260203-01-2025

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2026

	Analyse	2025
Recettes de fonctionnement courant		2 706 589,31
Dépenses de fonctionnement courant		1 441 132,21
<b>Epargne de gestion</b>		<b>1 265 457,10</b>
Résultats financiers		-350 000,00
Résultats exceptionnels		0,00
<b>Epargne brute</b>		<b>915 457,10</b>
Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)		700 801,00
<b>Epargne Disponible (Autofinancement net)</b>		<b>214 656,10</b>
Dépenses réelles d'investissement		1 146 913,22
Recettes réelles d'investissement		689 922,43
<b>Besoin de financement</b>		<b>456 990,79</b>
Emprunts nouveaux		800 000,00
<b>Variation du fonds de roulement (Hors cessions d'immo.)</b>		<b>557 665,31</b>
Produits des cessions d'immobilisations		0,00
<b>Variation du Fond de roulement (Avec Cessions d'Immo)</b>		<b>557 665,31</b>
Résultat reporté de l'exercice N-1		0,00
<b>Résultat cumulé de l'exercice N au 31/12</b>		<b>557 665,31</b>
Dette au 31/12		29 172 241,33

### Analyse

Pour une première année d'exercice, le budget assainissement s'est révélé globalement bien calibré. Hormis deux décisions modificatives portant sur des transferts inter-chapitres, l'atterrissement budgétaire est conforme aux prévisions.

La ligne de trésorerie de **1 500 000 €** a permis d'assurer le financement des dépenses de fonctionnement et d'investissement dans l'attente du versement des redevances et subventions. Elle sera reconduite en 2026 jusqu'à la perception complète des recettes.



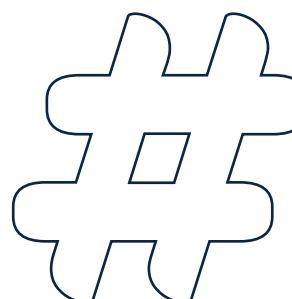
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20260203-01-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2026

# PARTIE



# 3

## LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

selon le projet de  
mandat

En prenant en compte les résultats et l'impact des décisions nationales sur les finances des collectivités, les parties suivantes exposent les perspectives de projet de la collectivité. Les orientations budgétaires ont été bâties selon **les enjeux du projet de mandat** qui sont pour rappel :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
025-200068070-20260203-01-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2026

ENJEU



## **7 orientations pour un territoire attractif et dynamique**

### **Orientation 1**

Développement économique et innovation

### **Orientation 2**

Développement de l'économie touristique

### **Orientation 3**

Création et gestion des équipements touristiques

### **Orientation 4**

Développement culturel et sportif

ENJEU



## **6 orientations pour un territoire en transition**

### **Orientation 8**

Développement et aménagement durable du territoire

### **Orientation 9**

Actions en faveur de la maîtrise de l'énergie

### **Orientation 10**

Actions en faveur de la prise en compte de l'environnement

### **Orientation 11**

Promouvoir les alternatives de mobilité en milieu rural

### **Orientation 12**

Gestion des déchets

### **Orientation 13**

Gestion du petit cycle de l'eau

ENJEU



## **3 orientations pour un territoire au service de sa population et du public**

### **Orientation 14**

Actions sociales

### **Orientation 15**

Services au public

### **Orientation 16**

Gestion du patrimoine communautaire

ENJEU



## **3 orientations pour un territoire solidaire & mutualisé**

### **Orientation 17**

Mutualisation

### **Orientation 18**

Équilibre et solidarité du bloc communal

### **Orientation 19**

Moyens généraux de la CCLL

# LES ACTIONS FLÉCHÉES POUR 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20260203-01-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2026

## ENEA : un territoire attractif et dynamique

- Renforcer la commercialisation des parcelles des zones d'activités intercommunales, en priorité sur la ZA d'Epeugney.
- Lancer des études préalables à la reprise des zones d'activités communales à l'échelle intercommunale, avec refacturation ultérieure aux budgets annexes concernés.
- Rééditer le forum de l'emploi.
- Maintenir les crédits pour les études des Tuileries de Malbrans et de la Taillanderie de Nans-sous-Sainte-Anne, sous réserve de l'engagement des partenaires.
- Poursuivre le développement de l'économie touristique en lien avec l'Office de tourisme.
- À Nautiloue, poursuivre les opérations prévues au PPI et valoriser les effets positifs de la mise en service du jardin d'eau.
- Poursuivre les investissements sur les sentiers de randonnée pédestre et harmoniser la compétence relative aux itinéraires VTT.
- Engager une réflexion sur le maintien ou l'abandon de la compétence « course d'orientation ».
- Intégrer les impacts du changement climatique dans la gestion des via ferrata.
- Redéfinir une politique culturelle globale à l'échelle intercommunale.
- Harmoniser la gestion des bibliothèques et médiathèques du territoire.
- Poursuivre l'action « Partageons nos sports » dans le cadre de la délégation culturelle avec une animation par Les Francas ou Familles Rurales .
- Déployer le contrat territorial global pour le volet jeunesse.

## ENJEU B : un territoire en transition



Verser les aides OPAH notifiées avant juillet 2026.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20260203-01-26-DE

Accompagner les communes dans la mise en conformité de leurs documents d'urbanisme avec le SCOT approuvé.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2026



Évaluer le PCAET en 2026 et préparer le futur plan avec l'arrivée d'un nouveau chargé de mission.



Définir les actions prioritaires en matière de mobilité à la suite du Plan de Mobilité Simplifiée et du Schéma Directeur Cyclable.



Poursuivre les aides à l'acquisition de vélos à assistance électrique.

En matière de déchets :



- Lancer une étude sur les anciennes décharges.
- Poursuivre le travail de la commission sur les restes à recouvrer.
- Finaliser les travaux de voirie d'accès au futur écocentre (financement 2025).
- Améliorer le tri grâce à l'embauche d'un ambassadeur du tri et la mise en place de caméras embarquées.

En matière d'assainissement :



- Poursuivre les opérations administratives et comptables liées au transfert de compétence.
- Rattacher le budget SPANC au budget global de l'assainissement.
- Respecter le plan pluriannuel d'investissement prévu lors du transfert.

## ENJEU C : un territoire au service de sa population



Renouveler le forum de la santé.



Réorienter le budget de la maison de santé suite à l'activation de l'option d'achat par les professionnels de santé, pour une clôture de budget fin 2026.



Optimiser la gestion des ressources humaines des France Services afin de limiter les périodes de fermeture.



Renforcer le soutien au CIAS par un abondement de la subvention à hauteur de 15 000 €.



Engager une réflexion sur l'exercice de la compétence voirie dans un contexte de baisse des aides DETR.



Lancer un concours d'architecture pour le projet de plateau sportif.



Poursuivre l'équilibre de fonctionnement de la Chaufferie après l'apurement du déficit en 2025.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20260203-01-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2026

Préparer la mise en place d'une gestion de la Chaufferie en délégation de service public.



Assurer l'entretien du patrimoine communautaire afin de prévenir la vétusté et traiter les réparations liées aux sinistres.



Adapter le parc automobile aux besoins des agents de la CCLL.

## ENJEU D : un territoire solidaire et mutualisé



Organiser un événement d'accueil et d'information à destination des nouveaux élus sur les compétences de la CCLL.



Évaluer le projet de mandat 2021-2026 et engager l'élaboration du prochain projet de mandat.



Tester une gestion décentralisée des ressources humaines du secrétariat mutualisé au sein du service RH de la CCLL.



Poursuivre le travail de fond sur les conventions d'adhésion au secrétariat mutualisé.



Mettre en œuvre des actions concrètes en faveur de la qualité de vie au travail.



Clarifier et mieux organiser l'animation de l'opération Castel Saint-Denis entre les actions d'insertion, d'animation et de visibilité touristique.

**ENJEU****A**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
025-200068070-20260203-01-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2026



Actions en cours ou terminées  
Actions planifiées  
Actions non planifiées  
Actions abandonnées ou réorientées  
Actions planifiées mais non réalisées

ORIENTATIONS	AXES	Numéro	ACTION OU PROJET	2021	2022	2023	2024	2025	2026
1. Développement économique et innovation	1. Crédit, entretien et gestion ZAE	A.1.1.1	Viabilisation et vente des parcelles sur les ZAE intercommunales						
		A.1.1.2	Fonctionnement des ZAE intercommunales dans le budget général						
		A.1.1.3	Reprise des ZAE communales en ZAE intercommunales						
		A.1.1.4	Prendre en compte les prescriptions liées à la transition écologique dans les ZAE						
		A.1.1.5	Réflexion sur le foncier disponible en ZAE						
		A.1.1.6	Gestion et animation des ZAE intercommunales						
	2. Soutien à la création et au développement des entreprises	A.1.2.1	Aide l'immobilier d'entreprise						
		A.1.2.2	Aide à l'investissement matériel						
		A.1.2.3	Soutien et accompagnement des entreprises						
	3. Soutien au tissu économique dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid-19	A.1.3.1	Aide à l'investissement individuel						
		A.1.3.2	Aide aux projets collectifs						
		A.1.3.3	Aide aux loyers						
		A.1.3.4	Mesure des impacts de la crise sanitaire sur le tissu économique						
	4. Actions transversales	A.1.4.1	Développement d'action avec l'Office de tourisme						
		A.1.4.2	Sites à potentiel économique touristique: Tuilleries et Taillanderie						
		A.1.4.3	Créer un observatoire économique						
		A.1.4.4	Misen en œuvre du programme Territoire d'industrie						
		A.1.4.5	Réhabilitation de friches industrielles						
		A.1.4.6	Emploi et insertion						
		A.1.4.7	Promotion et accompagnement dans la création de tiers-lieux						
		A.1.4.8	Accompagner le secteur agricole pour leur développement économique						
	5. Aménagement numérique	A.1.5.1	Déploiement de la fibre très haut débit						
		A.1.5.2	Travailler en partenariat avec les conseillers numériques des communes						

ORIENTATIONS	AXES	Numéro	ACTION OU PROJET	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Accusé de réception - Ministère de l'intérieur 025-20068070-20260203-01	1. Optimiser l'organisation touristique du territoire pour gagner en efficacité -26-DE	A.5.1.1	Créer et manager un pôle tourisme						
Accusé certifié exécutoire		A.5.1.2	Communiquer auprès des élus et des mairies sur le rôle et les actions de l'OT						
Réception par le préfet : 09/02/2026		A.5.1.3	Conforter les actions engagées par les 8 groupes-projets et en poursuivre l'animation						
		A.5.1.4	Imaginer des modèles économiques viables pour les sites gérés par la CCLL						
		A.5.1.5	Mieux accompagner les porteurs de projets publics et privés						
		A.5.1.6	Développer des nouvelles mutualisations avec les territoires voisins et partenaires institutionnels						
		A.5.1.7	Poursuivre l'animation, le suivi et l'optimisation de la taxe de séjour						
		A.5.1.8	Développer de nouvelles sources d'auto-financements via une stratégie commerciale						
	2. Développement de l'économie touristique	A.5.2.1	Poursuivre et renforcer les partenariats avec le pôle Courbet et la Saline royale						
		A.5.2.2	Encourager à la valorisation innovante de sites patrimoniaux d'intérêt touristique						
	2. Accompagner la qualification de l'offre en s'appuyant sur les attentes des clientèles dans une démarche écoresponsable		Programme de mise en tourisme du Castel St Denis						
			Evenementiel autour du site du Castel St Denis						
		A.5.2.3	Améliorer, valoriser et structurer l'offre de randonnée pédestre, VTT et autres mobilités						
		A.5.2.4	Coordonner, structurer et commercialiser l'offre d'activités de pleine nature						
		A.5.2.5	Accompagner la montée en gamme des hébergements touristiques						
			Accompagner la professionnalisation des acteurs touristiques vers des démarches d'excellence						
		A.5.2.6	Poursuivre l'animation des acteurs touristiques						
	3. Développer la notoriété et commercialiser la destination de manière innovante	A.5.3.1	Développer une stratégie de communication et promotion ciblée						
		A.5.3.2	Installer et animer une place de marché						
	4. Placer l'expérience client au cœur des problématiques de développement touristique	A.5.4.1	Mettre en place un observatoire et des outils d'analyse de la performance de la destination						
		A.5.4.2	Innover par l'accueil						

ORIENTATIONS	AXES	Numéro	ACTION OU PROJET	2021	2022	2023	2024	2025	2026
3. Création et gestion des équipements touristiques	1. Espace ludique et touristique de Nautiloue	A.6.1.1	Proposer une offre d'activité de loisirs et de sports nautiques de qualité pour les habitants du territoire						
		A.6.1.2	Proposer une offre d'activité de loisirs et de sports nautiques de qualité pour les touristes						
		A.6.1.3	Développer les partenariats entre Nautiloue et les acteurs du territoire						
		A.6.1.4	Valorisation des ressources humaines et des équipements du centre aquatique Nautiloue						
		A.6.1.5	Confirmer la politique de valorisation du centre Nautiloue en équipement touristique						
		A.6.1.6	Suivi de la DSP du camping La Roche d'Ully						

ORIENTATIONS	AXES	Numéro	ACTION OU PROJET	2021	2022	2023	2024	2025	2026
4. Développement culturel et sportif	1. Gestion des équipements culturels et sportifs	A.7.1.1	Mise à disposition des gymnases communautaires aux associations						
		A.7.2.1	Soutien et promotion des arts vivants						
	2. Actions en faveur du développement culturel, sportif et socio-éducatif (CSC)	A.7.2.2	Développement de la lecture publique et gestion de la bibliothèque intercommunale d'Amancey						
		A.7.2.3	Animation culturelle en milieu empêché						
		A.7.2.4	Développer l'autonomie et favoriser la découverte culturelle auprès des jeunes						
	3. Soutien aux écoles de musique du territoire	A.7.3.1	Soutien financier aux écoles de musiques						
	4. Art et culture en territoire Loue Lison	A.7.4.1	Programmation et médiation culturelle						
		A.7.4.2	Création d'un appel à projet spécial culture sur le territoire						
	5. Développement des activités sportives	A.7.5.1	Pratique de la course d'orientation en milieu scolaire						
		A.7.5.2	Promotion du duathlon / triathlon via l'équipement Nautiloue						
		A.7.5.3	Soutien aux manifestations de trail						
		A.7.5.4	Développer des événements en lien avec les JOP 2024						

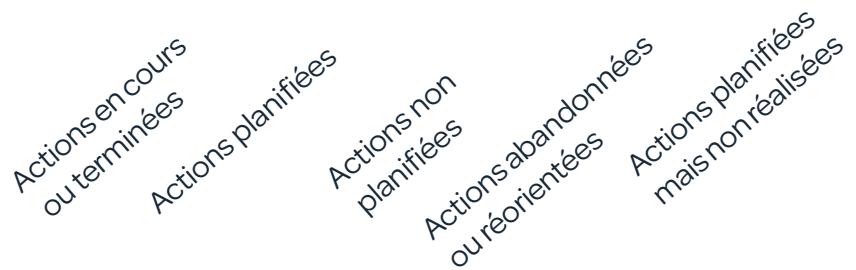
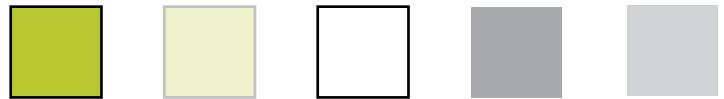


Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20260203-01-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2026



ORIENTATIONS	AXES	Numéro	ACTION OU PROJET	2021	2022	2023	2024	2025	2026
5. Développement et aménagement durable du territoire	1. Documents de planification	B.8.1.1	Schéma de cohérence territorial						
	2. Promouvoir un aménagement durable du territoire	B.8.2.1	Prise en compte du PCAET dans les documents de planification						
		B.8.2.2	Accompagner les communes dans les choix en matière de prescriptions d'urbanisme						
	3. Amélioration de l'habitat	B.8.3.1	Lancement d'une étude pré-opérationnelle OPAH						
		B.8.3.2	Plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE)						
		B.8.3.3	Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH)						

ORIENTATIONS	AXES	Numéro	ACTION OU PROJET	2021	2022	2023	2024	2025	2026
6. Actions en faveur de la maîtrise d'énergie	1. Engager la collectivité dans une démarche d'exemplarité	B.9.1.1	Munir les collectivités d'un diagnostic complet de leur patrimoine (ex : points lumineux)						
		B.9.1.2	Doter le territoire d'ingénierie pour accompagner les collectivités dans la gestion de leur patrimoine						
		B.9.1.3	Rénover le patrimoine public en HPE						
		B.9.1.4	Former les collectivités pour une commande publique exemplaire						
	2. Développer les énergies renouvelables sur le territoire	B.9.2.1	Inciter au développement de chaufferie bois dans les projets de rénovations						
		B.9.2.2	Inciter l'installation de panneaux photovoltaïques et thermiques						
		B.9.2.3	Évaluer la faisabilité du déploiement de l'éolien à horizon 2050						
		B.9.2.4	Développement modéré de la production d'hydroélectricité sur le territoire						

ORIENTATIONS	AXES	Numéro	ACTION OU PROJET	2021	2022	2023	2024	2025	2026
7. Actions en faveur de la prise en compte de l'environnement	1. Encourager les secteurs agricole et forestier à agir pour le développement durable dans leurs activités	B.10.1.1	Accompagner technique et financièrement les porteurs de projets agricoles dans la réalisation de diagnostics des exploitations						
		B.10.1.2	Accompagner et soutenir la diversification agricole/sylvicole						
		B.10.1.3	Agir sur la conversion du foncier agricole dédié à l'agroécologie						
		B.10.1.4	Mener un travail sur la réouverture des milieux et lutter contre l'enrichissement						
		B.10.1.5	Restructurer le foncier forestier						
		B.10.1.6	Valoriser la production locale dans une optique de développement des circuits courts						
	2. Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations	B.10.2.1	Créer du lien avec l'EPAGE HDHL						
		B.10.2.2	Restaurer et préserver les continuités écologiques et les zones humides						
		B.10.2.3	Connaitre et préserver la ressource en eau du territoire						
		B.10.2.4	Inciter financièrement l'installation d'équipements favorisant les économies et le stockage de l'eau						

		B.10.3.1	Développer les réseaux pour favoriser l'interconnaissance, la mutualisation et les initiatives de projet					
		B.10.3.2	Accompagner les professionnels du bâtiment dans le développement de la rénovation énergétique					
		B.10.3.3	Animer des opérations d'information collective sur l'agroécologie et les pratiques environnementales					
		B.10.3.4	Former tous les publics aux enjeux liés aux ressources naturelles et au changement climatique (eau, biodiversité, climat) (3 fiches PCAET)					
		B.10.3.5	Agir pour la qualité de l'air					

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20260203-01-26-DE

Accusé certifié exécutoire

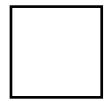
Réception	ORIENTATIONS	AXES	Numéro	ACTION OU PROJET	2021	2022	2023	2024	2025	2026
			B.11.1.1	Devenir Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM)						
			B.11.1.2	Mettre en place un plan de mobilité simplifié						
			B.11.1.3	Répondre aux enjeux de mobilité motorisée sur le territoire						
			B.11.1.4	Répondre aux enjeux de mobilité douce sur le territoire						
			B.11.1.5	Diminuer l'empreinte carbone des professionnels par la mise en oeuvre de plan de mobilité inter-entreprise						

ORIENTATIONS	AXES	Numéro	ACTION OU PROJET	2021	2022	2023	2024	2025	2026
		B.12.1.1	Gestion clientèle						
		B.12.1.2	Suivi budget						
		B.12.1.3	Rapport annuel N-1						
		B.12.1.4	Gouvernance						
		B.12.2.1	Gestion de la compétence collecte des déchets						
		B.12.2.2	Gestion des bacs de la CCLL						
		B.12.2.3	Gestion des manifestations						
		B.12.2.4	Nettoyage de printemps						
		B.12.2.5	Collecte des encombrants						
		B.12.2.6	Suivi de la compétence "Traitement des déchets (SYBERT)"						
		B.12.2.7	Suivi du projet d'Ecocentre à Ornans						
		B.12.2.8	Réhabilitation des anciennes décharges publiques						
		Fiche-Projet	Reflexion sur la collecte des biodéchets						
		B.12.3.1	Développer les supports et sujets de communication						
		B.12.3.2	Informations problèmes de collecte						
		B.12.3.3	Sensibilisation en lien avec le SYBERT						

ORIENTATIONS	AXES	Numéro	ACTION OU PROJET	2021	2022	2023	2024	2025	2026
10. Gestion du petit cycle de l'eau	1. SPANC	B.13.1.1	Amélioration du service						
	2. Gestion de la compétence AEP et assainissement collectif	B.13.2.1	Préparation de la prise de compétence eau potable et assainissement collectif						



**ENJEU**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20260203-01-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2026

Actions en cours ou terminées  
Actions planifiées  
Actions non planifiées  
Actions abandonnées ou réorientées  
Actions planifiées mais non réalisées

ORIENTATIONS	AXES	Numéro	ACTION OU PROJET	2021	2022	2023	2024	2025	2026
11. Actions sociales	1. CIAS	C.14.1.1	Mettre en œuvre le CIAS Loue Lison et garantir une offre de services pour l'ensemble des habitants du territoire						
			Mettre en place une cellule du CIAS pour mailler l'ensemble du territoire						
		C.14.1.2	Créer et renforcer les liens avec le territoire						
			Mettre en place une offre de service pour tous les habitants						
		C.14.1.3	Respecter les compétences obligatoires et facultatives du CIAS Loue Lison						
			Réaliser l'Analyse des besoins sociaux (ABS)						
		C.14.1.4	Etendre et optimiser la communication du CIAS Loue Lison						
			Création de partenariats en fonction des thématiques identifiées dans l'ABS						
		C.14.1.5	Obtenir le label SP+						
			Développer la communication du CIAS						
	2. Politique d'insertion	C.14.2.1	Chantier d'insertion du Castel St Denis						
		Fiche-Projet	Autres chantier à développer						
	3. Contrat Local de Santé	C.14.3.1	Améliorer la prévention et renforcer les parcours de santé						
		C.14.3.2	Renforcer les soins de proximité, promouvoir le territoire pour l'installation médicale et développer l'exercice						
		C.14.3.3	Faciliter les parcours de soins des publics fragiles PA et PH						
		C.14.3.4	Santé et environnement						
		C.14.3.5	Animer, communiquer et suivre la mise en place du CLS						
		C.14.3.6	Santé mentale						
	7. Gestion et impact de la crise sanitaire	C.14.6.2	Faciliter l'accès à la vaccination : mise en place des centre de vaccination						
		Fiche-Projet	Prévention et sensibilisation de la population						
		Fiche-Projet	Impact de la crise sur la population : assurer un accompagnement des publics fragilisés par la crise sanitaire						

ORIENTATIONS	AXES	Numéro	ACTION OU PROJET	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 025-20068070-20260203-01 Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 09/02/2026	1. Espace France Services 2. Services au public 3. Accueil des gens du voyage	C.15.1.1	Garantir le label France Services et accueillir et accompagner les usagers						
			Labellisation des structures MSAP en EFS						
		C.15.1.2	Agir hors les murs et créer et renforcer les liens avec le territoire						
			Animer le réseau FS						
		C.15.1.3	Donner envie de pousser la porte						
			Communication						
		C.15.1.4	Labellisation des structures "Charte Marianne"						
			Obtenir le label SP+						
		C.15.2.1	Gestion de la compétence Petite enfance						
		C.15.2.2	Animation petite enfance et RPE						
		C.15.2.3	Contractualisation territoriale globale (CTG)						
	3. Accueil des gens du voyage	C.15.3.1	Mise en œuvre du schéma départemental de l'accueil des gens du voyage						

ORIENTATIONS	AXES	Numéro	ACTION OU PROJET	2021	2022	2023	2024	2025	2026
13. Gestion du patrimoine communautaire	1. Voirie communautaire	C.16.1.1	Planifier les interventions						
		C.16.1.2	Promouvoir la compétence voirie pour une gestion intercommunale						
		Fiche-Projet	Reflexion au sujet de la proposition DMO/AMO pour les communes						
	2. Construction, rénovation et entretien du bâti communautaire	C.16.2.1	Entretien, rénovation de l'existant						
		C.16.2.2	Gestion des contrats de maintenance et de sécurité						
		C.16.2.3	Gestion du bâtiment de l'école de musique de Fertans						
		C.16.2.4	Gestion du bâtiment de la gendarmerie						
		C.16.2.5	Gestion du parc automobile						
		C.16.2.6	Extension de la maison des services d'Amancey						
		C.16.2.7	Nouveaux locaux (siège CPLL et EPAGE)						
		C.16.2.8	Equipement sportif sur le secteur du 1er plateau						
		C.16.2.9	Extension de la maison des services de Quingey						
	3. Réseau de chaleur	C.16.3.1	Gestion de la chaufferie bois d'Amancey						
		C.16.3.2	Gestion du contentieux de la chaufferie bois d'Amancey						



## ENJEU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20260203-01-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2026



ORIENTATIONS	AXES	Numéro	ACTION OU PROJET	2021	2022	2023	2024	2025	2026
14. Mutualisation	1. Evolution du service mutualisé d'urbanisme	D.17.1.1	Développement de la dématérialisation						
		D.17.1.2	Evolution des besoins RH et des missions						
		D.17.1.3	Reflexion tarifaire du service						
	2. Evolution du service secrétariat mutualisé	D.17.2.1	Evolution du service						
		D.17.2.2	Missions du service						
		D.17.2.3	Développement de la dématérialisation						
	3. Services mutualisés à construire	D.17.3.1	Elaboration et rédaction du schéma de mutualisation						
		D.17.3.2	Mise en œuvre du schéma de mutualisation						

ORIENTATIONS	AXES	Numéro	ACTION OU PROJET	2021	2022	2023	2024	2025	2026
15. Equilibre et solidarité du bloc communal	1. Les pactes de la CCLL	D.18.1.1	Pacte de gouvernance						
		D.18.1.2	Mise en place du service d'ingénierie aux Communes						
			Politique de fonds de concours						
	2. Contractualisation	D.18.2.1	Protocole de pré-figuration (1ères actions, diag)						
		D.18.2.2	Mise en œuvre du contrat (animation, mise en place du plan d'actions, suivi et évaluation)						
		D.18.2.3	Elaborer et suivre les contrats avec les collectivités partenaires (Région, Département)						
		Fiche-Projet	Mise en place d'actions de concertation/consultation avec les acteurs du territoire						
	3. Programme LEADER	D.18.3.1	Poursuivre le programme jusqu'en 2025						
		D.18.3.2	Mettre en œuvre la programmation 2023-2027						
			Préparation en vue d'une candidature au nouveau programme LEADER						
		D.18.3.3	Valoriser l'expérience LEADER au sein de l'organisation de la CCLL						

ORIENTATIONS	AXES	Numéro	ACTION OU PROJET	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 025-200068070-20260203-01 Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 09/02/2026 CCLL	1. Gestion RH et Finance 2. Administration générale	D.19.1.1	Gestion du service finances						
		D.19.1.2	Gestion comptable						
		D.19.1.3	Gestion des RH						
	3. Gestion du service des marchés publics	D.19.2.1	Direction et secrétariat général						
		D.19.2.2	Management des équipes						
		D.19.2.3	Pilotage et stratégie "projet de mandat"						
		D.19.2.4	Gestion des contentieux						
	4. Gestion des affaires courantes	D.19.3.1	Structuration du service marché public						
		D.19.3.2	Mise en œuvre du marché informatique (ex GED)						
			Gestion électronique des documents (GED)						
		D.19.3.3	Gestion du parc informatique et de la téléphonie						
	5. Evaluation des risques professionnels	D.19.3.4	Outils numériques communs						
		D.19.5.1	Elaboration du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels						
	6. Communication générale	D.19.6.1	Assurer une communication interne						
		D.19.6.2	Assurer une communication externe						

## HYPOTHÈSES GÉNÉRALES DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20260203-01-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Contraintes liées aux charges de personnel de l'assainissement, aux aides OPAH et à la hausse des coûts de l'énergie.

- Préserver une capacité de désendettement inférieure à 8 ans afin de maintenir une marge de manœuvre pour les investissements futurs.
- Anticiper un ralentissement conjoncturel des investissements en 2026, année électorale, tout en poursuivant les opérations engagées (voirie de l'écocentre, plateau sportif).
- Laisser à la future équipe intercommunale le choix des investissements structurants à venir.
- Fixer les dépenses prévisionnelles d'investissement 2026 à près de **3 297 660 € TTC**, pour des recettes attendues de **422 900 €**.
- Poursuivre l'objectif d'équilibre du budget annexe assainissement, dans le respect du PPI défini lors de la prise de compétence.
- Optimiser les recettes de fonctionnement afin de préserver le niveau d'épargne de la collectivité dans un contexte d'évolutions réglementaires et comptables.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20260203-01-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20260203-01-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2026

# PARTIE



**L'ÉVOLUTION 2026  
DES DÉPENSES DE  
FONCTIONNEMENT**

# LES CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068970-20200201-26-DE

L'année 2025, marquée par le renouvellement électoral, s'inscrit dans la continuité des actions engagées

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2026

tors des exercices précédents. Les dépenses de fonctionnement sont ainsi construites à périmètre constant.

L'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) entrant dans sa dernière année, les aides notifiées pourraient être versées en 2026, voire en début d'exercice 2027.

S'agissant des autres actions, l'équipe actuelle a fait le choix de laisser à la future équipe intercommunale la possibilité d'ajuster les crédits par décisions modificatives afin de traduire ses orientations politiques. Dans ce contexte, le budget 2026 est structuré de manière très proche de celui de 2025.

Les crédits destinés aux études relatives aux Tuilleries de Malbrans et à la Taillanderie de Nans-sous-Sainte-Anne sont maintenus à titre provisionnel. Leur engagement effectif demeurera conditionné à l'implication et au cofinancement des partenaires institutionnels, notamment la DRAC.

# LES CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS

Conformément aux dispositions applicables aux collectivités de plus de 10 000 habitants, le rapport d'orientation budgétaire présente les éléments suivants :

- la structure des effectifs ;
- les composantes de la rémunération (traitement indiciaire, régime indemnitaire, bonifications, heures supplémentaires, avantages en nature) ;
- la durée effective du travail ;
- l'évolution prévisionnelle des effectifs et des dépenses de personnel.



## LA STRUCTURE DES EFFECTIFS

Accusé de réception : Ministère de l'Intérieur  
**Depuis 2023, la modification de la structuration des effectifs et de l'organigramme est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.**  
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2026

### **Perspectives pour 2026**

Dans un souci de continuité des actions engagées, les dépenses de personnel pour 2026 ne devraient pas connaître d'évolution majeure, sauf décision de développement de compétences de la future équipe intercommunale en fin d'exercice pouvant conduire à une adaptation de l'organigramme fonctionnel.

Il est rappelé que le budget général continue de supporter les charges de personnel des agents affectés aux compétences assainissement, déchets, chaufferie et CIAS, ces dépenses étant refacturées aux budgets annexes concernés en fin d'exercice.

La poursuite de la hausse de 4 points du taux de cotisation CNRACL, prévue par le PLF 2025, engendrera un surcoût estimé à 45 000 € pour la CCLL en 2026.

Par ailleurs, le coût de l'assurance statutaire devrait augmenter d'environ 30 000 €, le taux étant porté à 10,41 %.

Le versement mobilité régional et rural de 0,15 % instauré par la Région Bourgogne-Franche-Comté qui représentera : 2 700 €. Par ailleurs, la CC percevra une part en recettes en tant que Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM).

En termes de recrutements, les postes créés sont les suivants :

- ***Création de poste administratif régie assainissement***

A la création du service assainissement, il avait été imaginé une gestion administrative par 2 ETP : l'un spécialisé dans l'accueil des usagers, la gestion des plannings... et un second poste orienté vers la gestion comptable. Les données fournies par l'ASCOMADE et les autres collectivités faisaient plutôt apparaître des ratios de l'ordre d'un ETP pour 3 500 abonnés. Après une année d'exercice, et avec près de 15 000 factures (2 factures/an - 7500 abonnés), ces ratios se vérifient. Les appels sont nombreux, la gestion de la facturation est complexe et il reste encore du travail pour intégrer la comptabilité des communes. Par conséquent, il a été validé la création d'un poste administratif supplémentaire à temps complet.

Ce poste sera mis à disposition de la régie assainissement et les frais de masse salariale lui seront refacturés.

- ***Création poste technique mutualisé services assainissement/infrastructures***

Les mises à disposition d'agents communaux initialement envisagées pour le service assainissement se révélant insuffisantes, il est proposé de renforcer l'effectif technique à hauteur de 0,5 ETP.

Par ailleurs, le service infrastructures et patrimoine nécessite également un renfort afin de permettre à la responsable de service de se consacrer aux dossiers structurants constituant ainsi un temps complet.

- ***Création poste administratif 0,5 ETP service infrastructures***

Afin d'apporter un appui administratif au service infrastructures et patrimoine, la création d'un poste administratif à mi-temps, basé à Amancey, a été validée.

- ***Création poste ambassadeur du tri***

Face à l'augmentation des erreurs de tri et des refus de bacs, il est proposé de recruter un ambassadeur du tri pour une mission temporaire d'un an. Ce poste, potentiellement subventionné par CITEO, permettra de renforcer les actions de sensibilisation et de précontrôle des bacs.

La Communauté de Communes Loue Lison emploie des agents publics et des agents de droit privé pour assurer l'ensemble de ses missions.

Les prévisions 2026 tiennent compte de la stagiairisation ou de la titularisation d'agents contractuels permanents déjà présents dans les effectifs en 2025.

La CCLL encourage en effet ces agents sur des emplois permanents à passer les concours correspondants à leur mission et à suivre les formations de préparation aux concours correspondantes.

Accusé de réception Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20260203-01-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2026



	2025	Prévisions 2026
<b>Fonctionnaires titulaires/stagiaires</b>	46	49
<b>Agents contractuels sur emplois permanents</b>	17	17
<b>Agents contractuels en contrats non permanents</b>	4	5
<b>Agents en apprentissage</b>	4	2
<b>TOTAL</b>	71	73

#### Emplois permanents, structure détaillée selon la filière

	2025	Prévisions 2026
<b>Administrative</b>	36	38
<b>Technique</b>	18	19
<b>Sociale</b>	2	2
<b>Sportive</b>	6	6
<b>Animation</b>	1	1
<b>TOTAL</b>	63	66

#### Emplois non permanents

	2025	Prévisions 2026
<b>Administrative</b>	4	4
<b>Technique</b>	0	1
<b>TOTAL</b>	4	5

# LES DÉPENSES DE PERSONNEL

## chapitre 012

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Les dépenses de personnel s'élèvent à :

025-200068070-20260203-01-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2026



# 2025

3 144 690 € brut tous budgets confondus

Elles sont composées entre autres :

Traitements de base indiciaire	1 537 729 €
Charges patronales	809 797 €
Bonification indiciaire + SFT	44 660 €
Régime indemnitaire - IFSE	245 024 €
Régime indemnitaire - CIA	43 265 €
Apprentis	40 517 €
Personnel MAD	68 614 €
Tickets restaurant	94 512 € dont part CCLL 55 195 €
CNAS	16 326 €
Adhésion CDG25	48 658 €
Assurance statutaire	165 419 €
Cotisation FIPH	2 376 €

Il est à noter que la masse salariale a été optimisée en 2025 par des recettes : subventions, remboursements des communes, participations :

<b>SCoT</b>	16 802 €
<b>OPAH</b>	6 075 €
<b>CLS</b>	35 256 €
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 025-200068070-20260203-01-26-DE	
Accusé certifié exécutoire	<b>LEADER - Ingénierie 2023-24</b>
Réception par le préfet : 09/02/2026	126 503 €
	<b>Facturation service urbanisme</b>
	96 848 €
	<b>Facturation secrétariat aux communes</b>
	229 105 €
	<b>France Services Amancey, Ornans, Quingey</b>
	160 000 €
	<b>Budget déchets</b>
	140 102€
	<b>Budget CIAS</b>
	107 476 €
	<b>Budget chaufferie</b>
	16 500 €
	<b>Relais petite enfance (RPE)</b>
	47 684 €
	<b>Prime apprentissage</b>
	6 000 €
	<b>Remboursement CPAM + assurance</b>
	40 498 €
	<b>TOTAL des recettes sur les dépenses de personnel</b>
	<b>1428 846 €</b>

En 2025 au chapitre 012, le delta entre les dépenses et les recettes de personnel est de :



## LE RÉGIME INDEMNITAIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-2000ber RIFSEEP de la GCELL se compose :

Accusé certifié exécutoire  
D'une indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) qui valorise la nature des fonctions des agents et leur expérience professionnelle ;  
Réception par le préfet : 09/02/2026

- D'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA) basé sur l'entretien professionnel.

### LE RIFSEEP

#### IFSE

#### Part fonction sujetion expertise

- Fixée selon le niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions
- Fixée selon la prise en compte de l'expérience professionnelle
- Part fixe
- Versement mensuel
- Indemnité principale

#### CIA

#### Complément indemnitaire annuel

- Fixé selon l'engagement professionnel et la manière de servir au regard de l'entretien professionnel
- Part variable
- Versement annuel en une fraction en décembre

Instaurée en 2017, l'IFSE s'est substituée aux primes antérieures, tandis que le CIA a été mis en place en 2018. En 2025, une réflexion a été engagée afin d'adapter la grille de cotation aux évolutions des métiers, notamment techniques.

Par délibération du 15 décembre, le conseil communautaire a étendu le bénéfice de l'IFSE à l'ensemble des agents contractuels, y compris ceux recrutés pour de courtes durées.

- Prendre en compte la place de l'agent dans l'organigramme et reconnaître les spécificités de certains postes ;
- Garantir un cadre transparent et équitable à l'ensemble des agents, toutes filières confondues

## LES AVANTAGES SOCIAUX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20260203-01-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2026

Télétravail  
mis en place en 2024

Compte épargne temps

Adhésion au CNAS pour  
l'ensemble des agents

Tickets restaurant – prise en charge employeur à hauteur de 60 % soit près de 100€/mois pour 1 agent à 100 %. Intégration des apprentis et contrats de professionnalisation au 1er janvier 2026

Adhésion au contrat groupe sofaxis - maintien de salaire en cas d'arrêt de travail de plus de 3 mois = 9€ de participation employeur par mois

Participation employeur – mutuelles labellisées = 46€ par mois pour tous les agents.  
Réflexion en cours pour un contrat groupe mutuelle avec le CDG25

## LA DURÉE EFFECTIVE DE TRAVAIL



**1 agent à temps complet =  
1 607 heures par an**

La durée annuelle de travail d'un agent à temps complet est fixée à 1 607 heures. Les cycles de travail ont été harmonisés et formalisés dans le règlement intérieur adopté en 2018.

À Nautiloue, le temps de travail est annualisé afin de tenir compte des contraintes saisonnières.

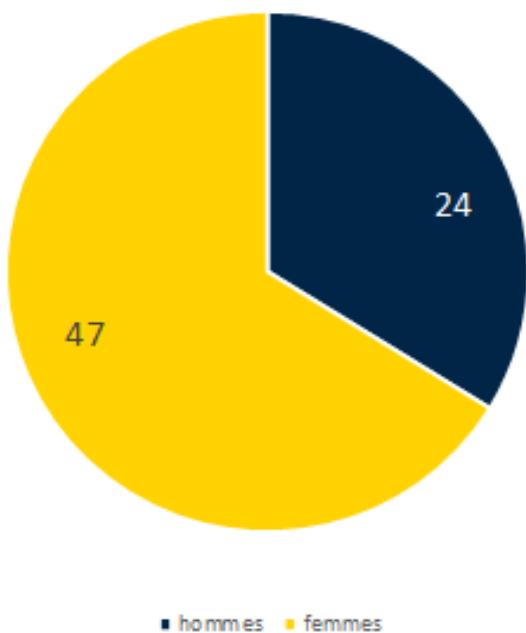
Les heures supplémentaires sont prioritairement compensées par du repos ou par le compte épargne-temps. À titre dérogatoire, certaines heures réalisées à Nautiloue peuvent donner lieu à une indemnisation afin de garantir la continuité du service.

# LE PLAN ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Le plan d'égalité professionnelle femmes-hommes, présenté en 2021, fait l'objet d'une actualisation annuelle dans le cadre du ROB.

Accusé certifié exécutoire  
**Le diagnostic réalisé ne met pas en évidence de disparités salariales significatives au sein de la collectivité.**  
Réception par le Grefet : 09/02/2026

La répartition des hommes et des femmes fin 2025 est la suivante :



## **LES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION 2026**

Les lignes directrices de gestion 2026, instaurées par la loi du 6 août 2019, constituent le document cadre de la politique de ressources humaines de la collectivité. Elles devront être renouvelées en 2026 pour la durée du prochain mandat.

Elles fixent notamment les orientations en matière d'organisation du travail, de recrutement, de mobilité, de rémunération et de formation, dans un objectif de transparence, d'équité et d'égalité professionnelle.

Lors de l'écriture des lignes de gestion en 2020, il n'était pas prévu de texte applicatif pour le compte personnel de formation. Son règlement a été adopté au conseil communautaire du 15 décembre 2025 et application sera prévue à l'écriture des prochaines lignes directrices de gestion : 2026-2032.

**L'élaboration de lignes directrices de gestion (LDG) poursuit les objectifs suivants :**

Renouveler l'organisation du dialogue social en passant d'une approche individuelle à Simplifier et garantir la transparence et la qualité du cadre de gestion des agents publics une approche plus collective

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20260203-01-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2026

Favoriser la mobilité et accompagner les transitions professionnelles des agents publics dans la fonction publique et le secteur privé

Renforcer l'égalité professionnelle dans la Fonction Publique.

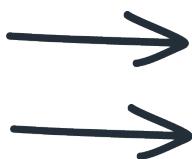
En 2026, les objectifs déterminés par la collectivité sont les suivantes :

**Organisation des conditions de travail**



Limiter la précarité des emplois contractuels et à temps non complet

**Recrutement et mobilité**



Encourager et favoriser les mobilités internes

Anticiper les recrutements et les départs

**Rémunération**



Valoriser l'engagement professionnel

**Formation**



Promotion de la formation

Développer les actions de formation relatives à la prévention dans le cadre du travail

Anticiper les actions de formations relatives à un changement de fonctions

# LES ATTÉNUATIONS DE PRODUITS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20260203-01-26-DE

Accusé certifié exécutoire

compte 014

Réceptionnée le 07/02/2026

Ce chapitre concerne principalement le mouvement des attributions de compensations résultant des transferts de compétences. Sans transfert de compétence prévu sur 2026, elles resteront vraisemblablement inchangées.

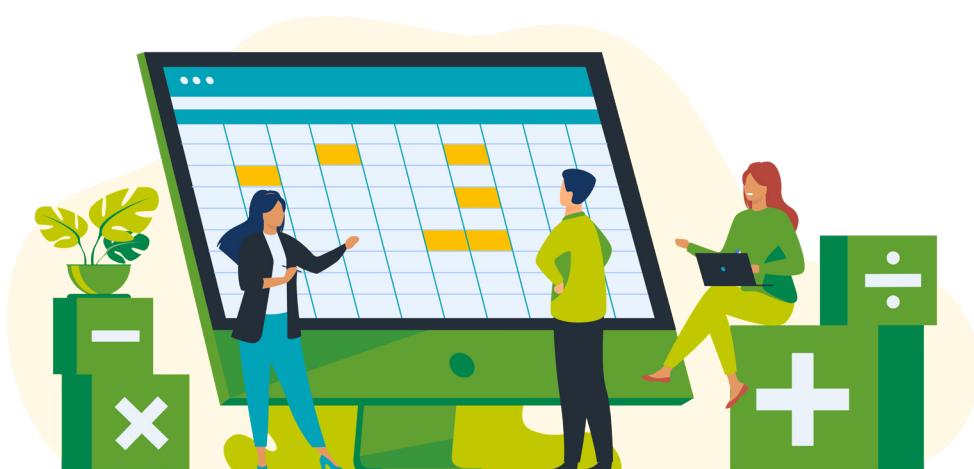
# LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

compte 65

En 2025, 100 345 € d'aides OPAH ont été versées, dont 72 500€ résulte de rattachements de notifications antérieures. Le montant réel des aides 2025 est donc de 27 845€.

Pour 2026, une enveloppe de 350 000 € sera provisionnée afin de respecter les engagements pris auprès de l'ANAH.

Le chapitre 65 intègre par ailleurs l'ensemble des aides et subventions qui seront proposées au vote du budget primitif.



# LES CHARGES D'INTÉRÊTS DE LA DETTE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20260203-01-26-DE

Accusé de réception

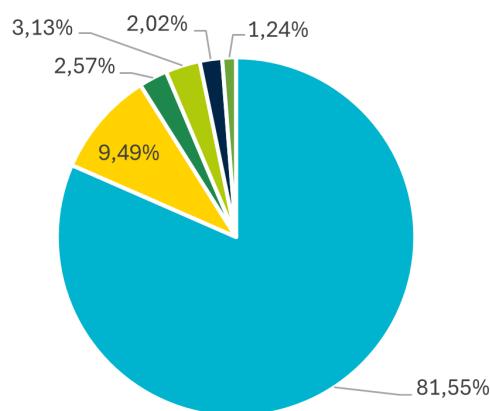
compte 66

Réception par le préfet - 06/02/2026

La CCLL a eu recours à l'emprunt en 2024 à hauteur de 400 000€ pour financer les projets structurants de la collectivité.

## RÉPARTITION PAR BUDGET

BUDGET	%	Montant
Budget principal	81,55%	12 035 376,16 €
Budget CIAS	9,49%	1 400 101,94 €
ZA Sous le Bois	2,57%	380 000,00 €
Budget chaufferie	3,13%	461 860,58 €
Budget Maison de la Santé	2,02%	297 609,26 €
ZA Epeugney	1,24%	182 500,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>14 757 447,94 €</b>



- Budget principal
- Budget CIAS
- ZA Sous le Bois
- Budget chaufferie
- Budget Maison de la Santé
- ZA Epeugney

## RÉPARTITION PAR PRÊTEUR

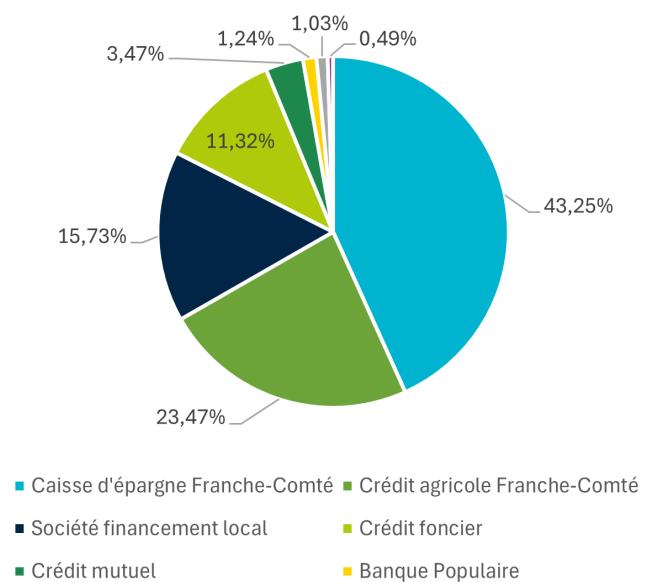
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20260203-01-26-DE

Accusé certifié exécutoire

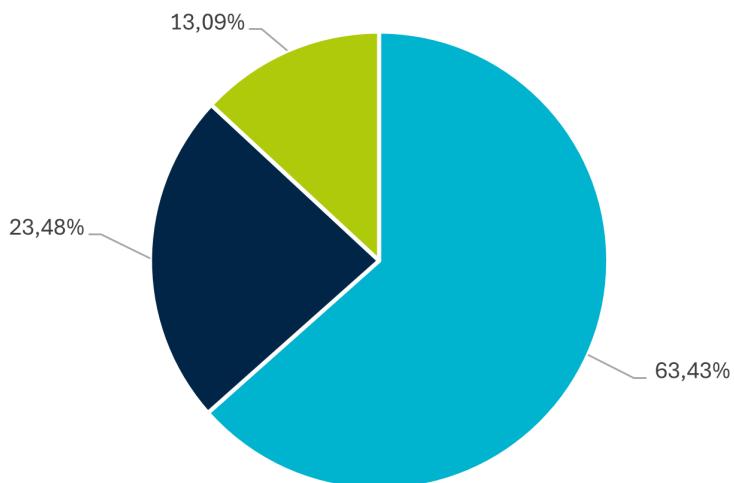
Réception par le préfet : 09/02/2026

PRÊTEURS	%	Montant
Caisse d'épargne Franche-Comté	43,25%	6 382 278,14 €
Crédit agricole Franche-Comté	23,47%	3 463 741,45 €
Société financement local	15,73%	2 321 024,12 €
Crédit foncier	11,32%	1 670 351,26 €
Crédit mutuel	3,47%	512 685,42 €
Banque Populaire	1,24%	182 500,00 €
Communes membres	1,03%	151 991,73 €
Autres	0,49%	72 875,82 €
<b>TOTAL</b>		<b>14 757 447,94 €</b>



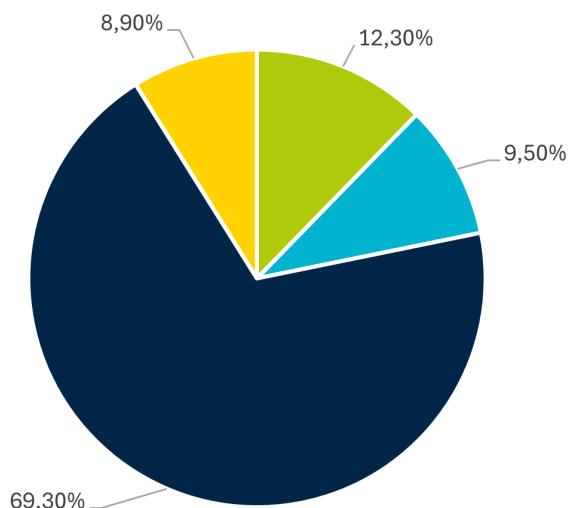
## STRUCTURE DE LA DETTE

	Fixes	Variables	Structurés	Total
Encours	9 361 296,33	3 464 389,20	1 931 762,41	14 757 447,94
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 025-200068070-20260203-01-26-DE	63,43%	23,48%	13,09%	100 %
Accusé certifié	6 ans, 7 mois	9 ans, 7 mois	7 ans, 8 mois	7 ans, 5 mois
Durée de la dette moyenne	6 ans	8 ans, 6 mois	6 ans, 6 mois	6 ans, 8 mois
Réception par le préfet : 09/02/2026				
Durée				
Nombre d'emprunts	34	4	1	39
Taux actuariel	2,92%	2,80%	3,47%	2,96%
Taux actuariel après couverture	2,92%	2,80%	3,47%	2,96%



## DURÉE RÉSIDUELLE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur	Durée résiduelle	Montant
025-200068070-20260203-01-26-DE	< 5 ans	1 819 704,05
Accusé certifié exécutoire		
Réception par le préfet : 09/03/2002	ans	1 309 228,30
	10 - 20 ans	10 228 413,65
	20 - 30 ans	1 400 101,94
TOTAL		14 757 447,94



## EXTINCTION DE LA DETTE

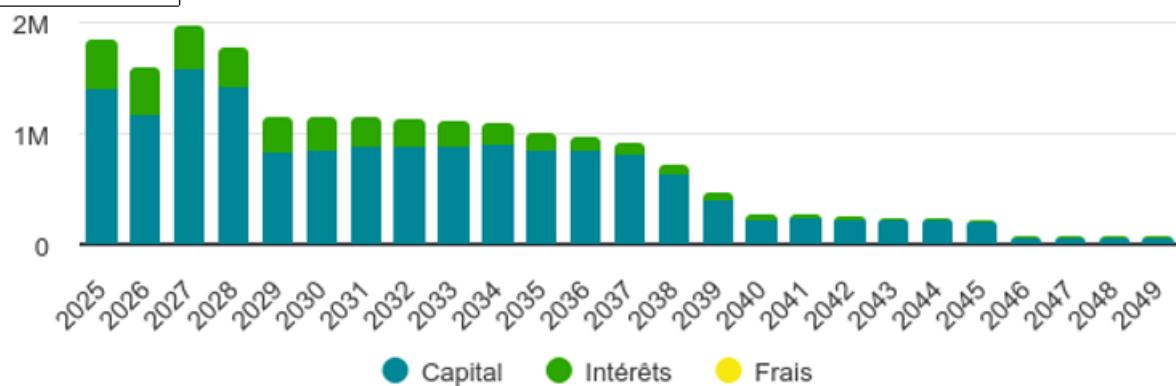
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20260203-01-26-DE

Accusé certifié exécutoire

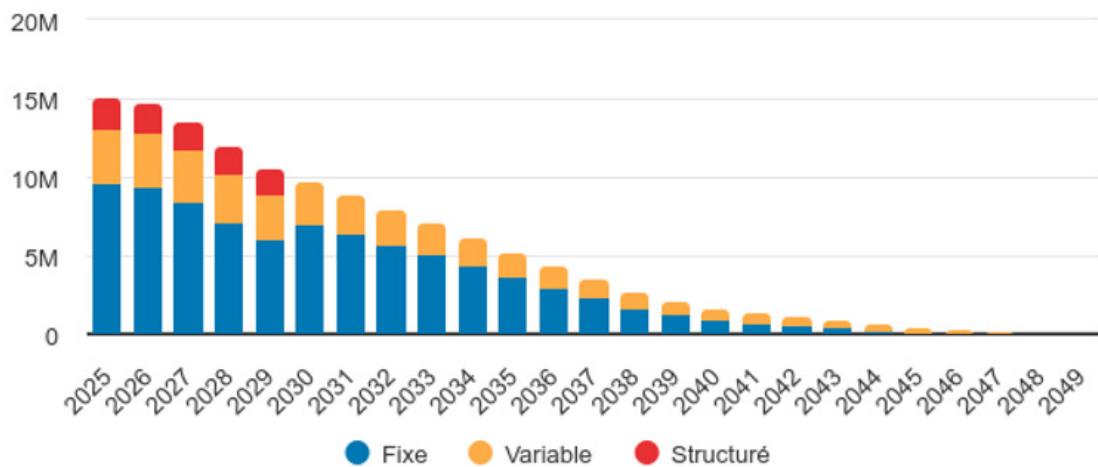
Réception par le préfet : 09/02/2026

### Evolution de l'annuité



La cassure de l'évolution de l'annuité constatée à partir de 2029 est à nuancer. En effet, en parallèle, la collectivité ne bénéficiera plus de l'indemnité de compensation des prêts structurés versés par l'Etat d'un montant de 363 564 €.

### Extinction de l'encours



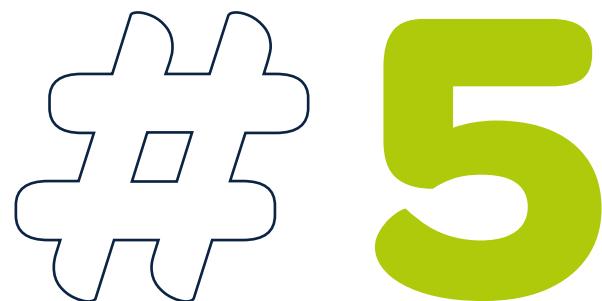
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20260203-01-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2026

# PARTIE



## L'ÉVOLUTION 2026 DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Afin de décliner les grandes orientations budgétaires, les élus pourront s'appuyer sur les ressources de fonctionnement détaillées ci-après.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20260203-01-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2026

# L'ATTÉNUATION DES CHARGES

## compte 013

En 2025, les atténuations de charges se sont élevées à 50 000 €. Pour 2026, les remboursements sur les rémunérations du personnel, principalement liés aux indemnités journalières, devraient être en augmentation. Cette évolution s'explique notamment par le décalage de remboursement des arrêts de travail de fin d'année 2025 ainsi que par la prévision de plusieurs congés maternité au cours de l'exercice 2026.

# LES PRODUITS DE SERVICE ET DU DOMAINE

## compte 70

Les recettes issues de l'équipement Nautiloue sont restées stables en 2025 par rapport aux exercices précédents. L'année 2026 devrait s'inscrire dans une dynamique comparable. L'ouverture du jardin d'eau, équipement couvert, est toutefois susceptible de renforcer l'attractivité du site, notamment auprès des familles avec de jeunes enfants, y compris en dehors de la période estivale.

Les remboursements liés aux services mutualisés (secrétariat à Amancey et urbanisme) continuent de couvrir intégralement les dépenses correspondantes.

Les recettes issues de la location des gymnases et des loyers sont désormais stabilisées, à la suite de la révision intervenue en 2025 des loyers des occupants de la Maison des services à Amancey (ONF/Badaboum/ADMR).

# LES DOTATIONS DE L'ÉTAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20260203-01-26-DF

Accusé de réception

compte 74

Réception par le préfet : 09/02/2026

Le projet de loi de finances pour 2026 prévoit une baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) au bénéfice du bloc communal.

La trajectoire de convergence vers le montant de DGF réelle de la CCLL, estimé à 512 000 €, devrait être atteinte en 2026.

En revanche, la dotation de compensation serait de nouveau écrétée afin de financer la dotation d'intercommunalité.

# L'EXCLUSION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DU FCTVA

compte 744

Le Projet de loi de finances prévoit une baisse effective des compensations pour des opérations auparavant couvertes : les travaux d'entretien et certaines dépenses de fonctionnement ne généreront plus de FCTVA, donc moins de recettes de compensation pour beaucoup de collectivités. Cela fragilise la trésorerie.

L'hétérogénéité territoriale est remarquée. Effectivement, l'effet varie fortement selon le profil (taille de la collectivité, volume d'investissement, nature des opérations). Les petites communes et EPCI aux marges serrées sont les plus vulnérables.

# LA FISCALITÉ ET LES ALLOCATIONS COMPENSATRICES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20260203-01-2026

compte 73

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2026

## LES GRANDES TENDANCES EN TERMES DE FISCALITÉ

La suppression de la taxe d'habitation, remplacée par une fraction de TVA, les mécanismes de compensation liés à la CFE des établissements industriels ainsi que la disparition de la CVAE en 2023 ont progressivement réduit le pouvoir de taux des collectivités et renforcé leur dépendance financière à l'égard de l'État.

Désormais, le pouvoir de taux exercé par la CCLL sur le foncier bâti, le foncier non bâti, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, la CFE et la taxe GEMAPI ne représente plus qu'environ 40 % de l'ensemble de la fiscalité, le solde étant constitué de compensations de l'État.

Le montant de TVA transféré aux collectivités sera maintenu en 2026 à son niveau de 2025.

## REVALORISATION DES BASES FISCALES

L'INSEE a publié fin novembre 2025 les résultats provisoires de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH). La variation annuelle s'établit à +0,8 % en novembre 2025, niveau identique à celui observé en octobre.

Depuis 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives est calculé sur la base de l'évolution de cet indice. La revalorisation forfaitaire des bases d'imposition serait ainsi de +0,8 %, générant un impact estimé à environ 26 508 € sur la fiscalité des ménages et des entreprises de la CCLL.

Après les augmentations successives de 2,5 % des taux de fiscalité décidées en 2023, 2024 et 2025, l'Exécutif proposera lors du vote du budget primitif le maintien des taux d'imposition au niveau de 2025.

DYNAMIQUE PRÉVISIONNELLE DE FISCALITÉ SANS AUGMENTATION DE TAUX						
	Bases 2025	Taux 2025	Produits 2025	Réev. bases 2026 dynamique	Taux fixe	Produits 2026
<b>CFE</b>	6 981 000 €	24.08 %	1 681 025 €	7 036 848 €	24.08 %	1 694 473 €
<b>TF</b>	27 349 000 €	4.74 %	1 295 112 €	27 567 792 €	4.74 %	1 305 472.79 €
<b>TFNB</b>	2 425 000 €	6.40 %	155 103 €	2 444 400 €	6.40 %	156 343.82 €
<b>TH</b>	3 153 000 €	5.78 %	182 274.93 €	3 178 224 €	5.78 %	183 733.13 €
<b>Total fiscalité des ménages + CFE</b>			<b>3 313 514.63 €</b>			<b>3 340 022.74 €</b>
				<b>Dynamique des bases</b>		<b>+ 25 508.10 €</b>

## MONTANTS PRÉVISIONNELS DES COMPENSATIONS DE FISCALITÉ 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200008070-20260203-01-26-DE

Dans un contexte marqué par le gel du montant de TVA transféré par l'État aux collectivités, les prévisions de compensations demeurent prudentes. Elles pourront être ajustées lors de l'élaboration du budget primitif en fonction des informations disponibles début 2026.

Accusé certifié exécutoire

Réception par la poste : 09/02/2026

	<b>Produits prévisionnels 2026</b>
Fraction TVA TH + CVAE	2 986 625 €
TAFNB	25 609 €
TASCOM	115 663 €
IFER	219 108 €
<b>Total autres fiscalité</b>	<b>3 347 005 €</b>

## AUTRES TAXES

### IFER

Aucune évolution significative n'est anticipée pour l'exercice 2026.

### GEMAPI

La taxe GEMAPI, instituée par délibération du 30 septembre 2021 et applicable depuis le 1er janvier 2022, permet de financer la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations.

La CCLL délègue cette compétence à l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue et a fait le choix d'affecter exclusivement le produit de la taxe GEMAPI aux actions de prévention des inondations.

L'EPAGE étant en cours d'élaboration de son plan pluriannuel d'investissement à compter de 2026, le produit prévisionnel de la taxe n'est pas connu à ce stade. Pour mémoire, son montant s'élevait à 80 000 € en 2025. Le produit définitif pour 2026 sera arrêté lors du vote du budget primitif le 3 mars 2026.

### TAXE DE SÉJOUR

Le produit de la taxe de séjour s'est élevé à près de 107 000 € en 2025. Il est estimé à 170 000 € pour 2026.

### DOTATION DE COMPENSATION DE LA REFORME DE LA TAXE PROFESSIONNELLE (DCRTP)

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle connaît une diminution très marquée. Après un versement de seulement 1 855 € en 2025, contre 55 400 € les années précédentes, le projet de loi de finances pour 2026 prévoyait initialement une nouvelle réduction significative de cette dotation.

Dans ce contexte, la CCLL pourrait ne percevoir qu'un montant résiduel, voire nul, de DCRTP en 2026.

# LES SUBVENTIONS DES PARTENAIRES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20260203-01-26-DE

Accusé de réception

**compte 74718**

Réception par le préfet : 05/02/2020

**compte 7473**

**compte 7472**

**compte 7488**

Les versements de subventions de nos partenaires que sont l'Etat, la Région, le Département, la DRAC, l'ARS, la CAF sur des actions de fonctionnement représentent 666 084 €

<b>Etat</b>	France Services : 150 000 €
<b>Région</b>	Etudes Tuilleries Nans-sous-sainte-Anne : 16 000 € Castel : 27 000 € SCOT ingénierie : 17 000 € LEADER 2024 : 19 777 € (prog. 23-27) LEADER 2023 : 14 820 € (prog. 23-27) Versement mobilité : 10 % du montant perçu par la Région
<b>Département</b>	CTG sport culture : 38 000 € Etudes Tuilleries Nans-sous-sainte-Anne : 16 000€ Sentiers : 4 312 € Castel : 25 500 € Habitat : 1 074 €
<b>DRAC</b>	Castel : 68 000 € Etudes Tuilleries Nans-sous-sainte-Anne : 16 000 €
<b>ARS</b>	Contrat Local de Santé : 45 500 €
<b>CAF</b>	CTG enfance/jeunesse : 81 258 €
<b>ANAH</b>	OPAH : 53 826 €
<b>Communes</b>	Transfert titres sécurisés : 27 000€



COFINANCÉ  
PAR L'UNION  
EUROPÉENNE



# LES AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20260203-01-26-DE

Accusé certifié exécutoire

compte 75

Ce chapitre regroupe essentiellement les recettes issues des locations de gymnases, de Badaboum, ainsi que les loyers des logements de la gendarmerie d'Amancey, révisés conformément aux indices prévus dans les baux. Ces recettes représentent 127 822 €.

Il intègre également le remboursement par les agents de leur part sur les titres restaurant.



# LES PRODUITS EXCEPTIONNELS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20260203-01-26-DE

Accusé certifié exécutoire

compte 77

Réceptionnée le 07/02/2026

En 2026, la collectivité percevra l'indemnité du contentieux du carrelage de Nautiloue pour un montant estimé de 171 409 €.

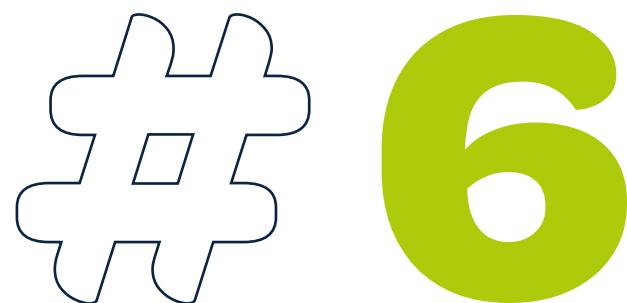
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20260203-01-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2026

# PARTIE



## LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS

Les actions du projet de mandat se déclinent également dans un plan pluriannuel d'investissement. Pour rappel, la méthode employée pour la construction de ce plan est de diviser les investissements en deux catégories :

**Opérations courantes** : Ensemble d'actions ou projets dont le financement est récurrent et s'inscrit sur le long terme. Ces actions n'ont pas nécessairement à être remises en cause..

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20260203-01-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2026

**Opération en cours** : Ensemble des actions s'inscrivant dans des politiques publiques nouvelles mais pour lesquelles une décision du conseil communautaire a d'ores et déjà été prise. Cependant, en cas de fluctuations budgétaires (moins de dotations de l'état, baisse de fiscalité économique, nouvelles compétences obligatoires à assumer, etc.) certains financements pourront être revus.

## PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2026 BUDGET GENERAL CCLL

OBJET	N° AXES PROJET MANDAT		2026
OPÉRATIONS COURANTES		Invest. Subv. Emprunt	2 146 500 250 000
ENJEU A : UN TERRITOIRE ATTRACTIF ET DYNAMIQUE			
AIDES AUX ENTREPRISES	A.1.2	TOTAL Invest. Subv. Emprunt	35 000
NAUTILOUE MATERIEL / ENTRETIEN	A.6.1	Invest. Subv. Emprunt	262 000
ENJEU B : UN TERRITOIRE EN TRANSITION			
EPAGE INVEST	B.10.2	Invest. Subv. Emprunt	75 000
ENJEU C : UN TERRITOIRE AU SERVICE AU PUBLIC			
VOIRIE	C.16.1	Invest. Subv. Emprunt	1 200 000 250 000
BATIMENT	C.16.2	Invest. Subv. Emprunt	25 000
GYMNASSE A et Q	C.16.2	Invest. Subv. Emprunt	13 500
ENJEU D : UN TERRITOIRE SOLIDAIRE ET MUTUALISÉ			
INFORMATIQUE POSTES DE TRAVAIL	D.19.4	Invest. Subv. Emprunt	18 000
MOBILIER	D.19.4	Invest. Subv. Emprunt	3 000

OBJET	N° AXES PROJET MANDAT		2026
<b>OPERATION EN COURS</b>		Invest. Subv. Emprunt	1 151 160 172 900
<b>ENJEU A : UN TERRITOIRE ATTRACTIF ET DYNAMIQUE</b>			
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 025-200068070-20260203-01-26-DE	A.2.1	Invest. Subv. Emprunt	81 000 3 000
Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 09/02/2026	A.3.2	Invest. Subv. Emprunt	55 300
<b>ESPACE BEAUQUIER</b>		Invest. Subv. Emprunt	
<b>SENTIERS</b>	A.3.2	Invest. Subv. Emprunt	
<b>MISE EN TOURISME CASTEL</b>	A.3.2	Invest. Subv. Emprunt	30 000 24 000
<b>ESPACE LUDIQUE ET TOURISTIQUE</b>	A.6.1	Invest. Subv. Emprunt	5 000
<b>VIA FERRATA MISE EN SECURITE</b>	A.5.2	Invest. Subv. Emprunt	195 000 97 000
<b>PISCINE STRUCTURE JARDIN ENFANT + PLAGES</b>	A.6.1	Invest. Subv. Emprunt	485 000
<b>AMENAGEMENT CAMPING</b>	A.6.1	Invest. Subv. Emprunt	139 960
<b>ENJEU B : UN TERRITOIRE EN TRANSITION</b>			
<b>SCOT</b>		Invest. Subv. Emprunt	12 000
<b>OPAH</b>		Invest. Subv. Emprunt	42 900 22 900
<b>ENJEU C : UN TERRITOIRE AU SERVICE DU PUBLIC</b>			
<b>AMENAGEMENT EFS</b>		Invest. Subv. Emprunt	25 000 10 000
<b>GENDARMERIE</b>		Invest. Subv. Emprunt	7 000
<b>PLATEAU SPORTIF</b>		Invest. Subv. Emprunt	47 500 16 000
<b>ENJEU D : UN TERRITOIRE SOLIDAIRE ET MUTUALISE</b>			
<b>INFORMATIQUE SYSTÈME</b>		Invest. Subv. Emprunt	18 500
<b>INTRAMUROS</b>		Invest. Subv. Emprunt	7 000
<b>TOTAL GENERAL</b>			
<b>Investissement</b>			3 297 660
<b>Subvention</b>			422 900
<b>Emprunts</b>			700 000
<b>FCTVA</b>			250 000
<b>Autofinancement</b>			2 624 760

# GLOSSAIRE

**AOM :** Autorité Organisatrice de la Mobilité

Accusé de Réception Numérique  
025-200068070-20260203-01-26-DE

**ARS :** Agence Régionale de Santé

Accusé certifié exécutoire

**AUDAB :** Agence d'Urbanisme Besançon Centre Franche-Comté

**CCI :** Chambre de Commerce et d'Industrie

**CDG :** Centre De Gestion

**CDI :** Contrat à Durée Indéterminée

**CFE :** Cotisation Foncière des Entreprises

**CGCT :** Code Général des Collectivités Territoriales

**CIA :** Complément Indemnitaire Annuel

**CIAS :** Centre Intercommunal d’Action Sociale

**CLECT :** La Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées

**CLS :** Contrat Local de Santé

**CNAS :** Comité Nationale d’Action Sociale

**CPAM :** Caisse Primaire d’Assurance Maladie

**CPF :** Compte Personnel de Formation

**CPIE :** Centre Permanent d’Initiative pour l’Environnement

**CRTE :** Contrat de Relance et de Transition Ecologique

**CSCJ :** Contrat de coopération Sport, Culture et Jeunesse

**CST :** Comité Social Territorial

**CTG :** Contrat Territorial Global

**CVAE :** Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

**DCRTP :** Dotation de Compensation à la Réforme de la Taxe Professionnelle

**DETR :** Dotation d’Equipement des Territoires Ruraux

**DGFIP :** Direction Générale des Finances Publiques

**DOB :** Débat d’Orientations Budgétaires

**DOO :** Document d’Orientation et d’Objectifs

**DRAC :** Direction Régionale des Affaires Culturelles

**DSIL :** Dotation de Soutien à l’Investissement Local

**DSP :** Délégation de Service Public

**EFS :** Etablissement France Service

**EMIPO :** Ecole de Musique Intercommunal du Pays d’Ornans

**EPCI :** Etablissement Public de Coopération Intercommunale

**ETP :** Equivalent Temps Plein

**FB :** Foncier Bâti

**FCTVA :** Fonds des Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée

**FDPTP :** Fond Départemental de Péréquation pour la Taxe Professionnelle

**FEADER :** Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

**FIPHFP :** Fonds pour l’Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique

**FNADT :** Fonds National d’Aménagement et de Développement du Territoire

**FNB :** Foncier Non Bâti

**FNGIR :** Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources

**FPU :** Fiscalité Professionnelle Unique

**FPT :** Fonction Publique Territoriale

**FCTVA :** Fonds de compensation de TVA (LEADER)

**GAL :** Groupe d’Acteurs Locaux

**GEMAPI :** Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondation

**GPEEC :** Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences

**GVT :** Glissement Vieillesse et Technicité

**IFER :** Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux

**IFSE :** Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d’Expertise

**LDG :** Lignes directrices de gestion

**LEADER :** Liaisons Entre Actions de Développement de l’Economie Rurale

**LOM :** Loi d’Orientation des Mobilités

**MHD** : Maison de l'habitat du Doubs

**OB** : Orientation Budgétaire

**OPAH** : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

**OT** : Office de Tourisme

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20260203-01-26-DE

Durable

Accusé certifié exécutoire

Réceptionnée le 09/02/2026 par PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial

**PDIPR** : Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

**PFFS** : Pacte Financier et Fiscal de Solidarité

**PIB** : Produit Intérieur Brut

**PLF** : Projet de Loi Finances

**PLU** : Plan Local d'Urbanisme

**PLUI** : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

**PPCR** : Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations

**PRC** : Pôle Rénovation Conseil

**PTRE** : Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique

**RH** : Ressources Humaines

**RIFSEEP** : Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel

**SCOT** : Schéma de Cohérence Territoriale

**SIVOM** : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple

**SMDTHD** : Syndicat Mixte Doubs Très Haut Débit

**SPANC** : Service Public Assainissement Non Collectif

**SRADDET** : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires

**SYBERT** : Syndicat Mixte de Besançon et sa Région pour le Traitement des déchets

**SYDED** : Syndicat d'Énergies du Doubs

**TAFNB** : Taxe Additionnelle à la Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties

**TASCOM** : Taxe sur les Surface Commerciales

**TEOM** : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

**TFPB** : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

**TFPNB** : Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties

**TH** : Taxe d'Habitation

**TVA** : Taxe sur la Valeur Ajoutée

**ZAE** : Zone d'Activité Economique

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20260203-01-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20260203-01-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2026



7, rue Edouard Bastide  
25290 Ornans  
03 81 57 16 33  
[contact@ccclouelison.fr](mailto:contact@ccclouelison.fr)  
[www.ccclouelison.fr](http://www.ccclouelison.fr)